

La Mobilisation des Ressources Internes :

Le cas de la Côte d'Ivoire

Pour la CAPEC, Abidjan, Côte d'Ivoire

Prof. Wautabouna OUATTARA

Prof. KEHO Yaya

Dr AHOURE Alban Alphonse E.

Avril 2012

RESUME

L'objet de la présente étude est d'analyser la pratique et la dynamique de la mobilisation des ressources internes en Côte d'Ivoire. Des réflexions ont été menées sur l'analyse de l'efficacité et la gestion du mécanisme de mobilisation de ces ressources internes. Au total, de réelles potentialités pour une meilleure mobilisation des ressources existent mais des contraintes d'ordre institutionnel et structurelles en limitent l'efficacité. Au-delà des faiblesses liées à l'utilisation des ressources mobilisées, à la perte de ressources imputables à la mauvaise gestion et aux défaillances dans l'exploitation des ressources naturelles, il importe d'inviter les décideurs de politiques économiques à prendre certaines mesures. Il s'agit, entre autres, de continuer les efforts de lutte contre la corruption, d'investir dans le renforcement des capacités des agents impliqués dans la mobilisation des ressources et de mettre en place un système de gestion des ressources internes transparent et efficace.

Mots clés : Ressources internes, épargne privée, institutions financières.

J.E.L. Classification : G23, O16, Q32

LISTE DES ABREVIATIONS

APO	Accord Politique de Ouagadougou
BIC	Bénéfice Industriel et Commercial
BRVM	Bourse Régionale des Valeurs Mobilières
BVA	Bourse des Valeurs d'Abidjan
CDMT	Cadre de Dépenses à Moyens Termes
CGECI	Confédération générale des Grandes Entreprises de Côte d'Ivoire
CMEC	Caisse Mutuelle d'Epargne et de Crédits
CNCE	Caisse Nationale des Caisses d'Epargne
CNO	Centre Nord Ouest
CNPS	Caisse Nationale de Prévoyance Sociale
COOPEC	Coopérative d'Epargne et de Crédits
DCPE	Direction de Conjuncture et de la Prévision Economique
DGD	Direction Générale des Douanes
DGI	Direction Générale des Impôts
FCR	Facilité des Crédits Rapides
FEC	Facilité Elargie de Crédits
FLEC	Fond Local d'Epargne et de Crédits
IDH	Indice de Développement Humain
IGF	Inspection Générales des Finances
IMEC	Institutions Mutualistes d'Epargne et de Crédits
MEF	Ministère de l'Economie et des Finances
MRI	Mobilisation des Ressources Internes
PME	Petites et Moyennes Entreprises
PPU	Programmes Présidentiels d'Urgence
SIGFIP	Système Intégré de Gestion des Finances Publiques
SFD	Système Financier Décentralisé
SRP	Stratégie de Réduction de la Pauvreté
TEC	Tarif Extérieur Commun
TOFE	Tableau des Opérations Financières de l'Etat
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine

LISTE DE TABLEAUX

Tableau 1 : Synthèse des principaux indicateurs économiques	11
Tableau 2 : Evolution des recettes fiscales de 2001 à 2008	16
Tableau 3 : Taux des cotisations sociales au 1 ^{er} janvier 2011 (CNPS)	27
Tableau 4 : Finances Publiques.....	29
Tableau 5 : Recettes budgétaires issues du pétrole et gaz en Côte d'Ivoire.....	33
Tableau 6 : Evolution des critères de convergence en Côte d'Ivoire.....	41
Tableau 7 : Propositions pour une meilleure mobilisation des ressources internes	45

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Evolution des indicateurs de gouvernance en Côte d'Ivoire	15
Figure 2 : Evolution de la capitalisation à la BRVM en milliards de F CFA	23

RESUME ANALYTIQUE

La réunification du pays, suite à l'Accord Politique de Ouagadougou (APO), a permis d'amortir le choc de la crise. Le pays a renoué avec les bailleurs de fonds et engagé une politique budgétaire prudente. La reprise devrait se consolider en 2011. Elle repose sur une gestion rationnelle des finances publiques. En effet, la chaîne des dépenses publiques est entièrement informatisée, de l'engagement au paiement, avec le Système Informatisé de Gestion des Finances Publiques (SIGFIP) et le progiciel de suivi de l'exécution de la gestion budgétaire et comptable de l'Etat (ASTER). Le mode de choix des dirigeants des régies explique également la meilleure mobilisation des ressources. De 1999 à 2009, les recettes fiscales ont augmenté de 8,3% du PIB. Cette tendance a été rendue possible par l'élargissement de l'assiette, l'intensification des contrôles et les mesures de lutte contre la fraude.

Malheureusement, le système bancaire ivoirien reste fragile au regard de sa politique de crédit et de la structure de son passif. Il ne répond qu'imparfaitement aux besoins de financement des acteurs économiques dans toute leur diversité. Le niveau de capitalisation du marché boursier a connu une évolution croissante qui s'est accentuée en 1994 avec la dévaluation. Après une remarquable progression de 1998 à 2007, la capitalisation boursière à la BRVM a connu une chute entre 2007 et 2009, notamment au niveau du marché des actions. Le marché des obligations tarde à prendre son essor dans l'espace ouest africain. Il n'existe pas en Côte d'Ivoire, de véritable stratégie de protection sociale. Le système public de pension connaît un déficit structurel. Les principales structures étatiques chargées de veiller sur la protection des travailleurs et anciens travailleurs en Côte d'Ivoire sont les CGRAE et la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS).

De nombreuses actions ont été initiées pour améliorer la mobilisation des ressources internes et la gouvernance ces dernières années. Le gouvernement a maintenu ses efforts visant à améliorer la transparence dans les secteurs de l'énergie, du cacao et des secteurs financiers. Cependant, la corruption et les scandales financiers continuent de dégrader l'image de l'administration ivoirienne. Selon un rapport de la Banque Mondiale, le phénomène de racket fait perdre à la Côte d'Ivoire entre 70 et 100 milliards pour les transports de voyageurs et entre 22 et 28 milliards pour les véhicules de transport de marchandises. La production extractive du pays qui repose essentiellement sur le pétrole, le

gaz et l'or, a connu une baisse de 15,9% en 2010. Les minerais solides de la Côte d'Ivoire sont encore peu exploités. Seul le minerai d'or est exploité de manière industrielle depuis plus de 20 ans par la société SMI à l'Ouest du pays.

En Côte d'Ivoire, la politique d'élargissement de l'assiette fiscale initiée par les autorités, fait face à plusieurs défis dont la taxation du secteur informel, la réduction des exonérations fiscales et la lutte contre la fraude et l'évasion fiscale.

Tout en respectant les particularités des politiques fiscales des pays de la zone, la Côte d'Ivoire est engagée auprès de la CEDEAO dans le processus de mise en œuvre du Tarif Extérieur Commun (TEC) qui a pour but non seulement de favoriser les échanges entre les pays membres, mais aussi de protéger le marché régional tout en attirant des investissements étrangers. La mobilisation des ressources dépend d'une volonté politique forte, de la mise en place de réformes d'envergure sur le plan fiscal et sur le plan économique. Elle est également liée à l'évolution des mentalités, à l'émergence d'une société civile convaincue de l'existence d'intérêts communs et à une meilleure formation de la population.

1. Introduction

La mobilisation des ressources internes (MRI) est considérée comme l'une des politiques prioritaires pour le financement du développement en Afrique. Depuis le consensus de Monterrey (2002), le dialogue politique international accorde une place de choix à la mobilisation des ressources internes. Aussi des réflexions inspirées de travaux scientifiques ont-elles fusé de toute part pour aider les décideurs à l'élaboration de stratégies plus efficaces (Culpeper, 2010). Dans cet exercice, les pays africains ont connu des expériences diverses en raison de leurs spécificités. La Banque Africaine de Développement (2010) révèle par exemple que l'assiette de l'impôt, déjà exigüe dans la plupart des pays africains, est encore érodée par l'octroi excessif d'avantages fiscaux et l'imposition inefficace des activités extractives. Ceci est révélateur du problème de la capacité des pouvoirs publics africains à mobiliser suffisamment de ressources financières pour faire face aux besoins croissants des populations, en matière de fourniture des services socio-économiques de base indispensables pour la réduction de la pauvreté et la promotion du développement durable.

Depuis plus d'une décennie, la Côte d'Ivoire reste encore confrontée aux conséquences des différentes crises politiques qui ont entraîné la destruction d'infrastructures économiques et le dysfonctionnement de son économie. Un fait notable est que malgré la partition du pays en deux, la moitié Sud a enregistré, à elle seule, une augmentation des recettes nettement supérieure au niveau généralement atteint d'avant la crise. A titre illustratif, depuis 2006, la Direction Générale des Impôts (DGI) enregistre des excédents de recouvrement de plus de 25% par rapport aux objectifs fixés malgré l'environnement de crise. Cet état de fait ouvre le débat sur la réelle capacité de ce pays à mobiliser des ressources financières internes. Au-delà de ces ressources fiscales, il y a les ressources naturelles minières (pétrole, or, etc.) et agricoles (café, cacao, tec.) qui méritent une attention particulière dans l'analyse de la mobilisation des ressources internes.

Plusieurs réformes ont été engagées sur les patentes, l'impôt général sur le revenu, l'impôt foncier et la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA). Le dynamisme du système fiscal ivoirien remonte à 1996, année des premières mesures fiscales communautaires prises par l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA). Ces mesures ont permis la

simplification du système fiscal ivoirien et son harmonisation avec les règles de l'Union. Un relatif accroissement du niveau de mobilisation fiscale en a découlé. Les recettes fiscales sont passées de 1 040,6 milliards de FCFA en 1996 à 1 237,5 milliards de FCFA en 2002 pour atteindre 1 618,6 milliards de FCFA en 2008. Sur la période 1996-2008, les recettes fiscales ont représenté en moyenne 82% des recettes totales. Cette tendance à la hausse des recettes fiscales a été rendue possible par l'élargissement de l'assiette et l'intensification des contrôles et des mesures de lutte contre la fraude. Quant aux recettes non fiscales, leur niveau a largement augmenté de 2007 à 2009, avec la reprise de la coopération financière internationale, suspendue en 2002.

Dans les pays en développement, l'augmentation soutenue des ressources de l'Etat est nécessaire pour réduire le déficit budgétaire et lutter efficacement contre la pauvreté (Heady, 2001). L'auteur montre combien il est important et nécessaire de sécuriser et de consolider les ressources d'un pays. Pour cela, il convient de mener des réflexions sur la capacité de mobiliser les ressources internes et les possibilités d'optimiser l'allocation de ces ressources pour des investissements plus productifs au niveau économique et social des pays ouest-africains en général et de la Côte d'Ivoire en particulier. En général, les ressources d'une nation se composent de ressources fiscales et de ressources non fiscales. Dans les pays africains au sud du Sahara, la politique fiscale constitue le pilier essentiel de la stratégie de lutte contre la pauvreté. L'argument de base est qu'un accroissement soutenu des recettes domestiques s'avère indispensable pour la réduction des déficits budgétaires chroniques et la production des biens et services d'utilité publique largement consommés par les pauvres. Ce double intérêt pour l'augmentation rapide des recettes fiscales, au risque de conforter le comportement prédateur de l'Etat, replace les enjeux de la fiscalité au cœur du débat économique (Addison et Levin, 2003). La Côte d'Ivoire représente un cas d'étude particulièrement intéressant, où les profondes réformes fiscales amorcées depuis 2000 intègrent explicitement les objectifs de stabilisation et de réduction de la pauvreté. Ces réformes touchent aussi bien la structure des taxes que la composition et le financement des dépenses publiques. Cependant, la mise en œuvre de celles-ci est affectée par la crise de septembre 2002 qui a fragilisé la situation sociale et contrarié la croissance économique.

L'objectif général de cette étude est d'identifier les axes de renforcement des capacités de la Côte d'Ivoire à mobiliser les ressources internes. De manière spécifique, il s'agira

d'identifier les contraintes institutionnelles, conjoncturelles et humaines à la mobilisation des ressources internes en Côte d'Ivoire et de faire des propositions aux autorités ivoiriennes pour une meilleure mobilisation des ressources internes, facteur de développement économique dans l'optique des critères de convergence de la CEDEAO.

La démarche méthodologique consistera à faire une recherche documentaire et une collecte des données primaires et secondaires. L'étude fera une analyse descriptive des données collectées et une comparaison des ratios à la lumière des critères de convergence de la CEDEAO. Les données primaires sont collectées auprès des structures telles que la Confédération Générale des Grandes Entreprises de Côte d'Ivoire (CGECI), l'Association Ivoirienne Interprofessionnelle des PME (AIPME), les Directions des Impôts, du Trésor et des Douanes, les Banques et établissements financiers, les compagnies d'assurance, les coopératives d'épargne et de crédit telles que les COOPEC, les FLEC et les CMEC. Les données secondaires sont collectées auprès des services de documentation des structures précédentes et auprès de la Direction de la Conjoncture et de la Prévision Economique (DCPE).

La présente étude s'est réalisée non sans difficultés. La Côte d'Ivoire se remet d'une crise sociopolitique qui a profondément fragilisé les fondamentaux de son économie. Ainsi, la collecte des données pour les variables d'intérêt n'a pas été aisée eu égard à la fermeture de nombreux services techniques de l'Administration pour cause de pillages et d'insécurité. Il a également été noté l'absence de collaboration de certains acteurs à la réalisation de l'étude.

La suite de l'étude est structurée de la façon suivante. La Section 2 fait une analyse de la dynamique de la MRI. Elle examine l'environnement macroéconomique et institutionnel dans lequel les politiques économiques sont élaborées. La Section 3 analyse l'efficacité de la mobilisation des ressources. Elle se focalisera sur la structure des recettes budgétaires, la capacité de mobilisation des ressources du secteur bancaire, du marché boursier, du système financier décentralisé et des assurances, et de la sécurité sociale. La Section 4 traite de l'efficacité de la gestion des ressources. Elle analyse l'utilisation des ressources, les pertes de ressources liées à la mauvaise gestion et aux défaillances dans l'exploitation des ressources naturelles. Les défis pour une meilleure politique de MRI sont examinés dans la Section 5. La Section 6 formule des recommandations de politiques à mener en vue d'un renforcement de la

stratégie de mobilisation des ressources internes. Ces recommandations sont adressées suivant l'horizon temporel dans lequel elles pourraient être mises en œuvre. La Section 7 conclue l'étude.

2. Analyse de la dynamique de la mobilisation des ressources internes

L'analyse de la dynamique de la mobilisation des ressources internes en Côte d'Ivoire se fera au travers de l'analyse de l'environnement dans lequel les politiques économiques sont élaborées et de l'analyse de l'environnement institutionnel.

2.1 L'environnement dans lequel les politiques économiques sont élaborées

Tanzi (1992) explique qu'une meilleure mobilisation des recettes fiscales est la résultante d'une bonne maîtrise des facteurs structurels qui conditionnent les acteurs. Si l'environnement macroéconomique, social et institutionnel échappe aux décideurs de politiques économiques, le pays affichera une faible capacité de mobilisation des ressources internes. Les travaux de Zee (1996) relatifs à une comparaison des recettes fiscales dans un échantillon de pays confirment l'intuition théorique de Tanzi (1992). La capacité d'un pays à mobiliser les ressources internes est donc liée à son histoire et à sa courbe d'expérience.

Aux lendemains des indépendances, la Côte d'Ivoire a basé sa stratégie de développement sur l'agriculture avec une remarquable politique d'incitation des producteurs de café et de cacao. L'essentiel des recettes publiques mobilisées provenait des activités de production et d'exportation de ces deux cultures pérennes. Elles représentaient environ plus de 60% des recettes publiques. Animé par le souci de palier un secteur privé à l'état embryonnaire et le désir de lutter contre les disparités régionales, l'Etat ivoirien, qui se devait de prendre en main son développement social et économique, s'est engagé dans de profondes réformes par la création d'entreprises communément appelées Sociétés d'Etat (SODE). Ainsi ont vu le jour la SODERIZ, la SODESUCRE, la SODEPRA, la SODEFOR, la SODEMI etc. qui étaient respectivement en charge de la mise en œuvre des programmes et politiques gouvernementales en matière de riz, du sucre, de la production animale, des forêts et des mines et minerais. Déjà fragilisées par une mauvaise gestion, ces Sociétés d'Etat ont été durement frappées par la conjoncture économique des années 80 et ont dû pour la plupart

fermer. Dans les années 90, le marasme économique s'est installé, le déficit budgétaire s'est accru et l'Etat était de plus en plus essoufflé. Le remboursement des emprunts extérieurs devenait problématique et la pauvreté gagnait du terrain. Même si la dévaluation du FCFA intervenue en janvier 1994 a été salubre pour la Côte d'Ivoire, ses effets bénéfiques furent de courte durée à cause de l'instabilité politique et des crises à répétition.

De 2000 à 2006, le taux de croissance économique moyen était devenu négatif. Il est demeuré, sur cette période, en dessous des taux moyens observés dans le reste de l'UEMOA et de l'Afrique Subsaharienne. Les investissements publics et privés ont été inférieurs à leurs niveaux antérieurs. L'activité du secteur privé a été réduite, en particulier dans le secteur industriel. En 2006, le PIB réel était inférieur d'environ 35% au niveau tendanciel constaté avant la crise. En mars 2007, un accord dit « Accord Politique de Ouagadougou (APO) » a été signé par les protagonistes de la crise sociopolitique ivoirienne. La Côte d'Ivoire est entrée dans une phase de consolidation de la paix et de la relance économique. Grâce à l'APO l'économie ivoirienne a entamé son redressement progressif. La croissance du PIB s'est établie, en 2007, à 1,6%. En 2008, l'économie ivoirienne a franchi le seuil de 2% de croissance pour atteindre 2,3% (cf. Tableau 1) grâce, entre autres, au niveau élevé des prix à l'exportation de l'hévéa et du cacao pendant le premier semestre de l'année.

En 2009 et 2010, si le contexte politique était été stable, la croissance se serait accélérée à un taux réel de 3,8% et 4,1% respectivement, retrouvant ainsi les niveaux d'avant la crise de 2002. L'analyse faite par le Fonds Monétaire International (FMI) envisage une amélioration graduelle de la croissance économique qui pourrait se situer autour de 4,7% pour la période 2009-2013, et se stabiliser à 6% par la suite en conformité avec la tendance historique de la croissance du pays. Le redressement entamé par l'économie s'est poursuivi en 2009, malgré le contexte de crise international. La croissance s'est élevée à 3,6% en 2009 et l'inflation a reculé grâce à un approvisionnement suffisant du marché local et un dégel des prix internationaux. La réunification du pays suite à l'APO a permis d'amortir le choc de la crise. Le pays a en effet renoué avec les bailleurs de fonds et engagé une politique budgétaire prudente. D'autres facteurs positifs ont joué en 2009, telle que la bonne pluviométrie et l'évolution favorable des cours du café, du cacao et du pétrole. La reprise devrait se consolider en 2010 si les élections à venir (présidentielles et législatives) se déroulent dans un climat de paix. Dans cette hypothèse, la croissance devrait s'élever à 3,9% en 2010 et 4,5% en

2011. Malheureusement, la crise post-électorale a entraîné la dégradation des outils de production, aggravé les mauvaises conditions de vie des populations. Le retrait des bailleurs de fonds et les difficultés à mobiliser les ressources internes pour financer l'économie ont compromis la croissance espérée.

Tableau 1 : Synthèses des principaux indicateurs économiques (en pourcentage)

	2004	2005	2006	2007	2008	2009-11 MoyProj.
Croissance du PIB réel	1,6	1,9	0,7	1,6	2,3	4,2
Croissance du PIB réel par habitant	-3,5	-0,8	-2,3	-1,4	-0,7	1,2
Inflation de l'IPC (moyenne annuelle)	1,5	3,9	2,5	1,9	6,3	4,0
Solde primaire de base en pourcentage du PIB	0,9	0,4	0,3	0,6	0,3	1,1
Solde budgétaire global (hors dons) en pourcentage du PIB	-2,6	-2,8	-2,4	-1,3	-2,3	-2,6
Solde budgétaire global (dons compris) en pourcentage du PIB	-1,7	-1,7	-1,8	-0,8	-0,6	-1,7
Stock de la dette extérieure et intérieure en pourcentage du PIB	84,9	86,3	84,2	75,6	71,8	60,3
<i>dont: en arriéré</i>	<i>18,3</i>	<i>24,0</i>	<i>26,6</i>	<i>24,1</i>	<i>25,3</i>	<i>1,4</i>
Solde des transactions courantes (transferts officiels compris) en pourcentage	1,6	0,2	2,8	-0,7	2,4	-1,5

Source: Estimations et projections des services du FMI.

Face à la dégradation des indicateurs macroéconomiques, des investissements importants seront nécessaires pour retrouver une croissance forte et durable. Cela pourrait permettre de répondre aux besoins de la population et réaliser les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). Ces investissements ne peuvent se faire uniquement à partir des fonds extérieurs, qu'ils soient privés ou publics. Il faut créer une épargne intérieure pour l'allouer aux investissements. L'Etat doit mobiliser des ressources publiques à partir de l'épargne publique dégagée par l'excès de recettes de l'Etat par rapport aux dépenses courantes. Ce sont ces ressources qui permettront de financer les infrastructures telles que les routes, centrales électriques, écoles, installations sanitaires. Or, des difficultés existent à mobiliser ces ressources. La crise politique a entravé la progression du nombre des contribuables.

Depuis 2007, avec le début du retour à la sécurité et grâce au renforcement des outils de recensement et d'élargissement de l'assiette fiscale, une augmentation de 12,6 % du nombre de contribuables a été enregistrée. Les politiques fiscales adoptées de 2001 à 2009 ont voulu soutenir l'économie et le secteur privé, renforcer les moyens de mobilisation des

ressources publiques et sécuriser les recettes, tout en réduisant l'impact de la crise politique. Les principales réformes fiscales ont porté sur la contribution des patentes, l'impôt général sur le revenu, l'impôt foncier et la TVA. La réforme de l'impôt général sur le revenu, lancée en 2007 et poursuivie en 2009, a consisté à réaménager l'assiette, le barème et le mode de paiement de cet impôt. Pour l'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux et les bénéfices agricoles, le taux a été réduit en 2006 pour appuyer la relance économique. Il est passé de 35 à 27 %. La contribution foncière a été remplacée en 2007 par l'impôt sur le revenu foncier et l'impôt sur le patrimoine foncier. En ce qui concerne la TVA, les aménagements intervenus ces dernières années n'ont visé qu'à modifier les taux existant.

Les principaux problèmes liés à l'intensification de la mobilisation des recettes en Côte d'Ivoire sont la surexploitation du tissu fiscal disponible et la forte pression de l'administration fiscale sur les contribuables. Les récentes réformes ont permis l'élargissement de l'assiette de l'impôt et une meilleure répartition de la charge fiscale. Les mesures de faveur ont été strictement réservées aux secteurs prioritaires et aux sinistrés de la crise de 2002. En outre, le code général des impôts est à la portée de tous, depuis sa refonte en 2005. Le mauvais recouvrement de l'impôt s'explique aussi par l'importance du secteur informel et l'absence de civisme fiscal. Des réformes mises en œuvre pour élargir l'assiette fiscale ont porté sur des mesures de fiscalisation du secteur informel, avec des prélèvements à la source sur les transactions réalisées. Elles se sont également traduites par la création de centres de gestion agréés destinés à apporter un appui aux petits opérateurs en termes de gestion comptable, juridique et fiscale. Une étude réalisée par la DGI estime le manque à gagner annuel de l'État à environ 120 milliards FCFA, du fait de la fraude fiscale sur la TVA. Les actions engagées ces dernières années dans le cadre de la lutte contre la fraude fiscale ont permis d'augmenter le rendement des impôts traditionnellement visés par cette fraude. Les administrations fiscale et douanière sont actuellement renforcées et des recettes supplémentaires devraient être mobilisées avec la couverture des anciennes zones CNO. Les exonérations fiscales adoptées en 2008 en faveur du riz, suite à la crise alimentaire, ont été supprimées. On note également la réforme du Cadastre et les réformes sur la simplification des titres fonciers. Ces réformes visent à raccourcir les délais de régularisation administrative des patrimoines fonciers et à accroître le recouvrement de l'impôt foncier. En effet, les recettes tirées du foncier sont passées de moins de 15 milliards de FCFA sur la période 1987-1999 à 18 milliards en 2000 pour ensuite atteindre 30,1 milliards en 2001 et 26,4 milliards en

2002. Du fait de la crise sociopolitique, la tendance n'a pu être maintenue : l'impôt foncier représente 15,4 milliards en 2004 et moins de 10 milliards sur la période 2005-2008.

Sur le plan socio-économique, la crise politique ivoirienne a aggravé la pauvreté. Le taux de pauvreté a fortement augmenté, passant de 36,8 % en 2002 à 48,9 % en 2008. Cette pauvreté est plus prononcée dans les zones rurales, où elle atteint 62,4 % en 2008, contre 49 % en 2002. Dans les villes, elle frappe 29,4 % de la population. La distribution des revenus est aussi marquée par de fortes inégalités : les 10 % les plus riches s'accaparent le tiers (32,8 %) du revenu total. Les besoins alimentaires minimaux d'environ 40 % de la population ne sont pas satisfaits. Au classement de l'indice de développement humain (IDH), la Côte d'Ivoire est passée de la 154^{ème} place en 1999 (sur 174 pays) à la 163^{ème} place en 2009 (sur 182 pays). Le PIB par habitant a régressé et les services sociaux de base se sont détériorés, en particulier dans les ex-assiégées. De toute évidence, cette dégradation des conditions de vie des populations réduira considérablement l'épargne privée des ménages.

2.2 L'environnement institutionnel

En tant que membre de l'UEMOA, la Côte d'Ivoire dispose du même régime tarifaire que le reste des pays de l'Union ainsi que le même tarif non pondéré (11,9%). Son tarif moyen pondéré à l'importation est de 10,4% (Banque Mondiale, 2010). Suivant un accord avec l'Union Européenne, la Côte d'Ivoire est l'un des deux pays de l'Afrique de l'Ouest à s'être engagé à une réduction de ses droits à l'importation sur la plupart des produits provenant de l'espace européen, induisant ainsi un accroissement de la pression concurrentielle sur les producteurs locaux. La gestion et les capacités techniques des douanes ivoiriennes sont solides et sont considérées comme parmi les meilleures de la sous-région. En particulier, l'on peut se féliciter de la modernisation du dispositif actuel de dédouanement avec l'utilisation de l'informatique et la création au sein de cette administration d'une direction d'analyse du risque.

Le pays a cependant reculé sur le classement global pour ce qui est de l'indice de la facilité à mener des affaires, de la 168^{ème} place en 2010 à la 169^{ème} position en 2011. Le manque de transparence et la corruption demeurent les problèmes majeurs. Les entrepreneurs vont par 10 étapes pour créer une entreprise, une faible performance comparée à des pays

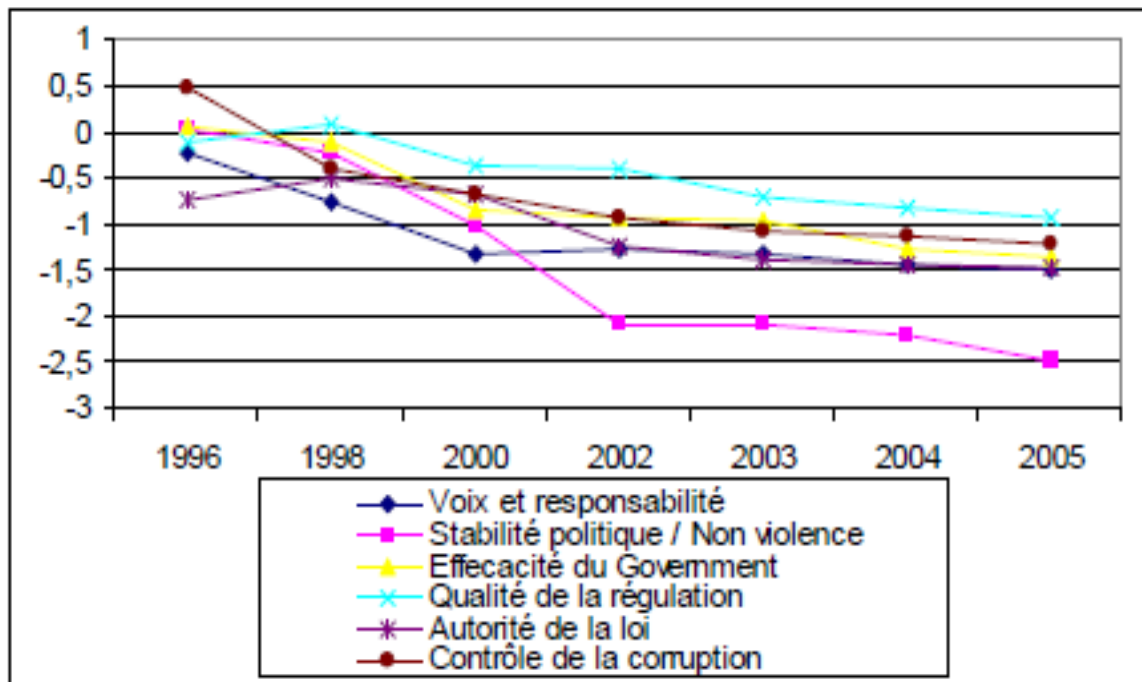
comme le Bénin et le Sénégal qui, eux, ont respectivement des procédures à 7 et 4 étapes, ou à la moyenne sous-régionale qui est de 8,9 étapes. Comme pour les années précédentes, le rapport *Doing Business* de 2011 indique que l'indice de protection des investisseurs est de 3,3 (sur une échelle de 0 à 10), comparé au niveau régional de 4,4. Ceci place la Côte d'Ivoire au 154^{ème} rang (contre la 153^{ème} place en 2009).

Tirant les leçons du passé, le gouvernement ivoirien a affiché sa ferme volonté de promouvoir la bonne gouvernance et de lutter contre la corruption dans l'administration publique. Cette volonté s'est traduite dans les faits par une institutionnalisation de la politique par la création d'un Secrétariat National à la Bonne Gouvernance et au Renforcement des Capacités. En dépit des efforts réalisés par les gouvernements successifs, la pratique montre que les comportements n'ont pas changé ; ils se seraient même aggravés. En effet, selon une enquête réalisée en 2005 par l'INS sur l'opinion des Abidjanais sur « *la gouvernance, la démocratie et la lutte contre la pauvreté* », l'administration ivoirienne est très mal perçue par les populations. Environ 95% des personnes interrogées estiment qu'elle souffre de corruption et 79% la trouvent très politisée.

Les indicateurs de gouvernance de l'Institut de la Banque Mondiale¹ indiquent que la situation de la Côte d'Ivoire n'est pas favorable. La gouvernance s'est fortement dégradée entre 1996 et 2005 (cf. Figure 1). L'indice relatif à la stabilité politique et à la non violence est passé de 0,02 en 1996 à -2,49 en 2005. Cette tendance indique une aggravation de l'instabilité politique qui s'est traduite par les multiples tentatives de coups d'Etat, accompagnées de violences et de morts d'hommes. Tout ceci a atteint un paroxysme avec l'éclatement de la crise politico-militaire qui a cours depuis le 19 septembre 2002. La corruption a également progressé. Un tel environnement n'offre pas suffisamment un cadre attractif et sécurisant pour les investisseurs et les populations. Les préjudices causés par la corruption, le rançonnement, la mauvaise gestion, l'appropriation personnelle de la chose publique et les lourdeurs administratives, contribuent à dégrader l'image de la Côte d'Ivoire auprès de sa population et des investisseurs étrangers.

¹ Ces indicateurs sont expliqués dans la Note 5 en annexes.

Figure 1 : Evolution des indicateurs de gouvernance en Côte d'Ivoire



Source : Kaufmann, Kraay et Mastruzzi (2006)

Des efforts doivent être faits pour comprendre la construction des indicateurs de gouvernance afin de savoir comment améliorer le rang de la Côte d'Ivoire dans le classement international. Car, quels que soit les reproches que l'on peut adresser aux indicateurs de gouvernance, ils sont pris au sérieux par les investisseurs et les bailleurs qui, de plus en plus, conditionnent leur aide à l'amélioration des conditions de gouvernance dans le pays.

3. L'efficacité de la mobilisation des recettes dans le pays

L'analyse de l'efficacité de la mobilisation des recettes se fera au travers des recettes fiscales et autres sources de mobilisation des recettes internes, le secteur bancaire, le marché boursier, le système financier décentralisé et les assurances, et la sécurité sociale.

3.1 Recettes fiscales et autres sources de recettes budgétaires

Le système fiscal ivoirien a connu de nombreuses réformes depuis les indépendances en 1960. Celles-ci se sont intensifiées à partir de 1996, année des premières mesures fiscales communautaires prises par l'UEMOA mais surtout à partir de 2000. Ces mesures ont permis la simplification du système fiscal ivoirien et son harmonisation avec les règles de l'UEMOA.

Tableau 2 : Evolution des recettes fiscales de 2001 à 2008

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Recettes fiscales (en M Fcfa)	1168,4	1237,5	1175,4	1241,4	1251,2	1372,1	1537,9	1618,6
Recettes non fiscales (M Fcfa)	158,5	242,3	161,9	197,1	227,1	220,2	419,8	341,7
Taux de pression fiscale (%)	14,8	15,7	14,9	15,1	14,5	15,1	16,2	15,4
% des recettes fiscales								
Impôts directs	27,95	26,92	24,48	23,25	28,80	30,13	31,73	29,49
Impôts indirects	24,80	21,99	21,97	20,82	20,28	18,53	18,52	17,77
Taxes sur le commerce extérieur	47,24	51,09	53,56	55,93	50,92	51,34	49,75	52,73

Source : MEF, Côte d'Ivoire

Les recettes fiscales connaissent une croissance à la hausse de 2001 à 2008, sauf en 2003. Elles sont passées de 1 168,4 milliards de FCFA en 2001 à 1 251,2 milliards de FCFA en 2005 pour atteindre 1 618,6 milliards de FCFA en 2008. L'analyse de la structure des recettes fiscales met en évidence la prépondérance de la fiscalité de porte. En effet, les droits et taxes sur le commerce international contribuent à hauteur d'environ 50% aux recettes fiscales totales. Néanmoins, la dynamique des recettes fait apparaître une part de plus en plus importante des impôts directs au détriment des impôts indirects dominés par la TVA. Les impôts directs concernent les impôts sur les bénéfices, les revenus et salaires, les contributions des employeurs, les impôts fonciers et les impôts sur les revenus capitaux mobiliers. Quant aux impôts indirects, elles concernent la TVA, les droits d'enregistrement café-cacao, les taxes sur boissons et tabacs, les taxes sur l'eau, les patentes et licences, les taxes d'extraction pétrolière et les autres taxes indirectes. Quant aux recettes non fiscales leur niveau a significativement augmenté de 2006 à 2008, avec la reprise de la coopération financière internationale, suspendue en 2002. Ces recettes sont constituées principalement des excédents de péréquation et de stabilisation, de la redevance café-cacao, des cotisations de

sécurité sociale (Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS) et Caisse Générale des Retraités et Agents de l'Etat (CGRAE)), et des revenus du pétrole et du gaz.

La tendance à la hausse des recettes fiscales a été rendue possible par l'élargissement de l'assiette, l'intensification des contrôles et les mesures de renforcement de la lutte contre la fraude et la promotion du civisme fiscal. La performance des recettes fiscales peut être attribuée au bon rendement des administrations douanières et fiscales. Depuis quelques années les autorités ivoiriennes ont estimé que le mode de désignation des premiers responsables de régies financières peut aider à une meilleure mobilisation des ressources internes. Aussi les Directeurs Généraux des Impôts, de la Douane et du Trésor Public sont-ils choisis par le moyen de l'appel à candidature. Le candidat présentant le meilleur profil pour la fonction est retenu par un comité d'experts neutres. Chaque Directeur déclare ses biens avant sa prise de fonction et est tenu par une obligation de résultats. L'expérience ivoirienne a été très concluante avec des résultats probants. Malheureusement, cette pratique n'a plus continué. L'administration des impôts et celle de douanes ont enregistré des excédents de recouvrement, par rapport aux objectifs fixés. Cette efficacité demande cependant à être relativisée. Car, en dépit des réformes fiscales et des améliorations des recettes, le taux de pression fiscale demeure en deçà de la norme communautaire de 17%. Sur la période 2001-2008, les recettes fiscales ont représentés en moyenne 15,24% du PIB. Or, selon les estimations faites par Keho (2010), le taux de pression fiscale optimale pour l'économie ivoirienne se situerait autour de 21,1%. Ce qui signifie qu'il existe encore un espace de ressources fiscales non encore mobilisé. Ces ressources potentielles représentent environ 6% du PIB.

Les besoins de la Côte d'Ivoire, après une décennie de crise, sont énormes. Elle devrait davantage compter sur le financement extérieur pour répondre à ces besoins. Le recours aux dons, du fait de leur caractère aléatoire et contraignant pour le pays, doit être limité afin de préserver la soutenabilité des finances publiques à long terme. Aussi, la faible capacité d'absorption des dons ne rend pas efficace l'aide publique au développement. D'où l'intérêt de se tourner vers les épargnes intérieures publique et privée. Par ailleurs, la crise financière internationale et la récession économique qu'elle a provoquée font resurgir la question de la mobilisation des ressources internes. En effet, s'il est généralement admis que la crise financière a des effets limités sur le fonctionnement normal des systèmes financiers africains,

la récession économique affecte les économies africaines à travers plusieurs canaux : réduction des transferts des migrants, réduction de la demande et des prix des exportations, baisse de l'assistance financière extérieure et des investissements directs étrangers. Il devient alors impératif de mobiliser les ressources domestiques pour financer l'économie nationale.

La Côte d'Ivoire a engagé des efforts pour pallier la faiblesse de ses ressources publiques. Cependant, beaucoup reste à faire, tant en matière d'adaptation des règles fiscales à la spécificité des contribuables (entreprises et ménages) que dans la réussite de la transition fiscale. La DGI, en raison de son rôle prépondérant dans la mobilisation des ressources internes, devra appliquer l'ensemble des réformes prévues afin de maximiser les ressources publiques. Le mode de désignation des Directeurs de régions par appel à candidature doit être conservé. L'objectif visé est de relever la pression fiscale à la norme communautaire de la CEDEAO qui est de 20 %, avant 2011. La stratégie consistera à identifier tous les éléments constitutifs de l'assiette fiscale et douanière. Il faudra également identifier l'ensemble des recettes parafiscales. Les impôts fonciers constituent un gisement de ressources à exploiter. Jusqu'en 1994, l'impôt foncier représentait moins de 10 milliards de FCFA; mais très vite il a atteint 11,8 milliards de FCFA en 1995 puis 18,6 milliards de FCFA en 2000 pour culminer à 30,1 milliards de FCFA en 2001. La contribution de l'impôt foncier a commencé à baisser à partir de 2000 passant à 26,4 milliards de FCFA en 2002 pour tomber à 15,4 milliards de FCFA en 2004 puis à 6 milliards de FCFA en 2008. La crise sociopolitique explique cette baisse de l'impôt foncier à partir de 2002.

3.2 Secteur Bancaire

La politique monétaire est mise en œuvre au niveau régional. La Côte d'Ivoire est membre de l'UEMOA. A ce titre, la politique monétaire et de crédit est conduite par la BCEAO, liée au Trésor français à travers le compte d'opérations dans le cadre de l'accord de coopération monétaire entre la France et les pays membres de l'UEMOA. De plus, sa monnaie est liée par une parité avec l'euro. A la fin juin 2010, la situation monétaire par rapport à fin décembre 2009, est caractérisée par une hausse de 0,7% de la masse monétaire portée par la hausse des avoirs extérieurs nets de 77,9 milliards FCFA. L'encours des crédits à l'économie recensés à la Centrale des risques à fin juin 2010 s'est établi à 1 493,3 milliards FCFA contre 1 632,4 milliards à fin décembre 2009, soit une baisse de 8.5% provenant

essentiellement des crédits à court terme (moins 11%) qui représentent 73,3% des crédits octroyés. La qualité du portefeuille des banques à fin juin 2010 s'est légèrement améliorée par rapport à la situation à fin décembre 2009, soit un taux brut de dégradation du portefeuille passant de 16,6% à 16,1%. L'amélioration de la qualité du portefeuille des banques de 0,5 point de pourcentage sur les six premiers mois de l'année 2010 est imputable à une baisse plus importante des créances en souffrance brutes (moins 5,1%) par rapport à celle du total portefeuille (moins 2,2%).

Le marché formel du crédit en Côte d'Ivoire était animé, de 2001 à 2003, par 28 institutions financières dont 22 banques et 6 établissements financiers de tailles inégales (Bamba, 2005). De prime à bord, l'on constate que le marché est quasi exclusivement occupé par les banques à 99% pour les crédits à la clientèle et pratiquement à 100% pour la collecte de l'épargne. Les établissements financiers ont même vu leurs parts de marché chuter passant de 1,33% à 0,84% pour les crédits à la clientèle et de 0,02% à 0,01% pour la collecte de l'épargne, respectivement en 2001 et 2003.

En second lieu, la hiérarchie entre les banques change de configuration ces dernières années. Certes la Société Générale des Banques en Côte d'Ivoire (SGBCI), avec 25,7% des créances sur la clientèle et 25,8% des dettes à l'égard de celle-ci en 2001, demeure solidement en tête même si ses parts de marché baissent régulièrement pour s'établir respectivement à 20,7% pour les créances et 23,1% pour les dettes en 2003. Derrière elle, le contexte évolue rapidement. Ainsi, la Banque Internationale pour le Commerce et l'Industrie en Côte d'Ivoire (BICICI) qui occupait la deuxième place tant pour les crédits que les dépôts en 2001, s'est vue ravir cette position en 2003 par la Banque Nationale d'Investissement (BNI) pour les créances. La Banque Internationale pour l'Afrique de l'Ouest (BIAO) -Côte d'Ivoire reste accrochée à la quatrième position pour les créances sur les trois années et pour les dettes, elle est passée de la troisième position en 2001 à la quatrième en 2002 et 2003 (BCEAO, 2005). On peut constater que certaines banques comme la Citibank sont essentiellement des banques de dépôts en ce sens qu'elles font relativement peu de crédits par rapport à la collecte d'épargne qu'elles réalisent. D'autres comme la Standard Chartered Bank, entrée très récemment sur le marché, ont plutôt l'attitude inverse, en prenant une part beaucoup plus importante dans l'octroi des crédits que dans les dépôts. Tout semble indiquer ici que le

marché bancaire connaît ces dernières années un nouveau souffle tendant à bousculer les hiérarchies longtemps établies avec l'avènement de nouveaux établissements bancaires.

En troisième lieu et concernant la taille des banques, celle-ci est très variable même si l'on ne s'en tient qu'aux banques généralistes. Ainsi, la taille du leader, la SGBCI (en ce qui concerne les dettes à l'égard de la clientèle) équivaut, en 2003, à 1,5 fois celle de la BICICI ou BNI (ex-CAA) ou 11,7 fois celle de la COBACI, voire 14 fois celle de Omnifinance (13,3 fois celle de la Banque de l'Habitat de Côte d'Ivoire (BHCI) qui est une banque spécialisée). Du côté des créances sur la clientèle, la SGBCI pèse 1,2 fois la BNI, 1,7 fois la BICICI et jusqu'à 11 fois la BHCI en passant par 7,7 fois Omnifinance ou 8,9 fois la COBACI (BCEAO, 2005). Ces différences de taille ont pour conséquence une forte concentration du marché du crédit. En effet, sur les 16 banques, la part de marché cumulée des cinq premiers établissements (BIAO, BICICI, BNI, SGBCI et SIB sur les trois années) est passée de 75,6% en 2001 à 73,4% en 2002 puis 67,2% en 2003 pour les créances sur la clientèle à savoir les prêts ou crédits distribués. Certes, cette part est en baisse régulière mais elle demeure encore relativement forte. En ce qui concerne la collecte des dépôts ou dettes à l'égard de la clientèle, la même tendance baissière est observée mais le niveau de concentration sur les 16, passe de 79,2% en 2001 contre 75,8% en 2002 pour s'établir à 72,7% en 2003.

A fin décembre 2009, le système bancaire ivoirien comprenait vingt établissements de crédit (un de moins qu'en 2008), dont dix-sept banques et trois établissements financiers, à la suite du retrait d'agrément prononcé à l'encontre du Fonds de garantie des coopératives café-cacao (FGCCC). Le secteur est aujourd'hui en pleine mutation. Le milieu est devenu plus compétitif avec l'entrée sur le marché de deux banques nigérianes : UBA par une entrée directe et ACCESS BANK par une prise de contrôle d'OMNIFINANCE. Les groupes marocains ont signalé leur présence à travers la SIB pour ATTIJARIWAFFA, et la BMCE dans la BOA-CI pour au moins 51% du capital. En janvier 2010, l'ouverture de la Banque Sahélo Saharienne pour l'investissement et le Commerce (BSIC) a été effective. Dans le même mois la Caisse Nationale des Caisses d'Epargne (CNCE) a obtenu l'agrément pour exercer l'activité universelle de banque. Le système bancaire finance de façon croissante différents secteurs d'activité de l'économie nationale. Le secteur primaire est financé dans l'ordre de 4% (57,2 milliards FCFA), le secteur secondaire à hauteur de 37% (556,5 milliards de FCFA) et le secteur tertiaire avec environ 69%, soit 876,6 milliards FCFA. Les secteurs

secondaires et tertiaires continuent de faire l'objet de financements importants de la part des établissements de crédit tandis que le secteur primaire reste à la traîne.

Sur une base agrégée, le secteur bancaire est bien capitalisé (ratio de solvabilité pondérée par le risque de 9,25% à fin 2008), mais les banques détenues par le gouvernement et les banques privées nationales sont sous-capitalisées. Le ratio brut des prêts non performants était de 19% en décembre 2008, après une chute à 15% en juillet de la même année. Le crédit bancaire est relativement concentré, avec les 10 plus grands emprunteurs qui représentent environ 18% du portefeuille total de prêts à fin 2008, toute chose qui pose un risque de crédit majeur du système. Sa profondeur (mesurée par le ratio M2/PIB) de 25% est en deçà de la moyenne de l'Afrique Subsaharienne qui est de 41%. Les taux d'intérêt réels prêteurs sont positifs, avec une large gamme de taux prêteur en comparaison aux taux des dépôts. Les données disponibles montrent que moins de 4% de la population a un compte bancaire ou utilise les services bancaires. Une autre proportion de 6% de la population détient un compte dans d'autres types d'institutions financières.

Le système bancaire ivoirien est fragile tant de par sa politique de crédit que de par la structure de son passif. En effet, le secteur bancaire ivoirien ne répond qu'imparfaitement aux besoins de financement des acteurs économiques dans toute leur diversité. Ainsi, depuis la fermeture de la Banque Nationale de Développement Agricole (BNDA) en 1990, il n'existait plus dans le pays de banque nationale pour le financement du monde rural et l'octroi de crédits de campagne. La création de la Banque pour le Financement de l'Agriculture (BFA) en 2004 constitue un véritable soulagement pour le monde agricole. Elle s'intéresse au financement de l'agriculture, en général et, en particulier, celui du secteur des produits vivriers ; au financement de toutes opérations à caractère industriel, commercial et de services et au financement de crédits à la consommation de la clientèle de particuliers. En outre, rare sont les banques commerciales de la place qui ont une activité de micro-finance. L'accès au crédit est donc impossible à une large partie de la population qui ne remplit pas les critères de solvabilité exigés par les banques traditionnelles. Le comportement des banques fait preuve d'une prudence qui limite fortement leur rôle dans le financement de la croissance. Seules les opérations menées par les grandes entreprises modernes ayant une rentabilité assurée à un horizon de 1 à 2 ans sont financées, les opérations d'investissement de long terme sont donc quasiment exclues de leur portefeuille. Seulement un tiers des crédits à l'économie sont des

crédits de long terme. Alors que les crédits envers l'industrie manufacturière ne constituent que 18,5% du total des crédits, seulement 32 et 0,6% sont des crédits à moyen et long terme (BCEAO, 1997). La plupart des opérations d'investissement sont donc financées par les banques étrangères non implantées en Côte d'Ivoire. Il n'existe donc, dans le pays, aucune structure financière spécialisée dans le financement des PME/PMI. Par ailleurs, toutes les initiatives en matière de mobilisation de l'épargne et de promotion du microcrédit sont loin de constituer un système unifié et généralisé sur l'ensemble du territoire. La masse financière drainée par les différentes structures reste largement insuffisante et les activités informelles sont constituées de 51% de dépôts à terme. Toutefois, ces dépôts sont essentiellement (à 80%) de courte durée et comprennent en majorité des comptes d'épargne et des comptes bloqués sur une période de deux ans et plus. Il se pose donc le problème de la mobilisation de ressources longues qui rencontrent des difficultés conjoncturelles. Une liste des banques et établissements financiers est présentée dans l'annexe 2. Ces institutions financières sont inégalement réparties sur le territoire national. La plupart des banques ont leur siège à Abidjan et quelques représentations dans les chefs-lieux de région du pays.

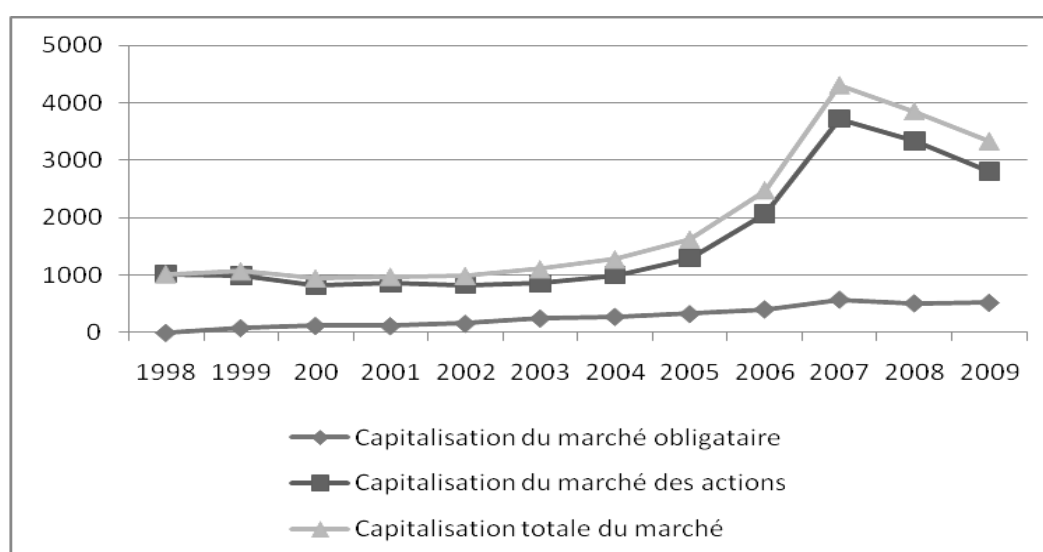
3.3 Marché Boursier

Le nombre de marchés boursiers en Afrique est en nette progression. De 4 marchés boursiers en 1976, le nombre est passé à 11 à la fin de 1996 en Afrique Subsaharienne (Kenny et Moss, 1998). La littérature récente sur les marchés boursiers montre que ces derniers peuvent contribuer à la croissance économique d'un pays. En effet, certains auteurs tels que Levine et Zervos (1996) soutiennent l'existence d'une corrélation positive entre le développement des marchés boursiers et la croissance économique. Pour ces auteurs, le marché boursier peut être un moyen de mobilisation de l'épargne intérieure et ce faisant peut contribuer à financer des investissements productifs. En outre, les marchés boursiers ont un potentiel énorme de création d'emplois décents (N'zué, 1997) dans la mesure où un marché boursier opérationnel et efficace exige une bonne organisation du marché, un environnement économique viable pour les opérateurs économiques, un bon système de télécommunication pour faciliter et garantir la fluidité de l'information sur le marché, sans oublier un système bancaire et financier viable.

Le marché financier de la Côte d'Ivoire et de l'UEMOA est caractérisé par la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM) créée en 1998. C'est le seul marché boursier en Afrique francophone. Le marché financier repose sur trois catégories d'acteurs : le Conseil Régional, la BRVM et le Dépositaire Central/Banque de Règlement (DC/BR) et les intervenants commerciaux. Chacun de ces acteurs a une mission précise. Le Conseil Régional qui est l'autorité de tutelle du marché financier régional est chargé d'une part, d'organiser et de contrôler l'appel public à l'épargne et, d'autre part, d'habiliter et de contrôler les structures et les intervenants sur le marché. La BRVM et le DC/BR constituent les structures centrales du marché. La BRVM est chargée de l'organisation du marché boursier (admission, cotation et négociation) ainsi que de la diffusion des informations boursières. Le DC/BR gère le cycle de règlement et de livraison des opérations réalisées sur la BRVM. Les intervenants commerciaux sont les intermédiaires du marché. Ils sont constitués des Sociétés de Gestion et d'Intermédiation (SGI), des Banques Teneurs de Comptes et des Sociétés de Gestion de Patrimoine (SGP), des Sociétés de Gestion d'OPCVM et les Apporteurs d'Affaires (AA), des Démarcheurs et des Conseils en Investissements Boursiers.

L'évolution de la capitalisation à la BRVM est présentée dans la Figure 2. Après une remarquable progression de 1998 à 2007, la capitalisation boursière à la BRVM a connu une chute entre 2007 et 2009, notamment au niveau du marché des actions.

Figure 2 : Evolution de la capitalisation à la BRVM en milliards de FCFA



Source : BRVM

Au cours de l'année 2008, l'activité de la BRVM a évolué dans un contexte économique marqué par la crise financière internationale. Les réponses apportées à cette crise n'ont pas réussi à rassurer les principales places boursières. La capitalisation du marché des actions et celle du marché obligataire se sont repliées respectivement de 10,5% et 10,9%, comparativement aux résultats de 2007, en s'établissant à 3 336,65 milliards et 514,72 milliards de FCFA au 31 décembre 2008. Ainsi, la capitalisation totale du marché est ressortie à 3 851,37 milliards de FCFA à fin décembre 2008, soit une baisse de 10,5%. La tendance à la baisse après 2007 s'explique aussi par la situation sociopolitique tendue qui régnait en Côte d'Ivoire. Les investisseurs agissent souvent par anticipations et restent naturellement méfiants. Cependant, le marché obligataire a pu observer une relative tendance à la hausse. C'est un marché qui tarde à prendre son essor dans l'espace ouest africain. L'année 2010 marque une reprise des activités avec une capitalisation totale du marché s'établissant à 3 928,65 milliards de FCFA tirée par une capitalisation du marché des actions de 3 471,19 milliards de FCFA. Depuis son ouverture en 1998 jusqu'au 31 décembre 2011, le montant total des ressources mobilisées par la BRVM s'élève à 2 468,7 milliards de FCFA dont 1 258,8 milliards de FCFA d'emprunts obligataires des Etats de l'UEMOA. A cette même date, la BRVM dénombre 39 sociétés cotées et 28 lignes obligataires cotées. La capitalisation boursière s'élève à 3 875,15 milliards de FCFA dont 3 117,13 milliards de FCFA pour le marché des actions et 698,02 milliards de FCFA pour celui des obligations.

L'essor attendu de la BRVM dans l'UEMOA devrait permettre à terme de pallier certaines faiblesses des marchés financiers nationaux, à savoir une offre de produits financiers peu diversifiée et un niveau d'épargne intérieur insuffisant. Les enjeux économiques du développement de ce marché boursier régional, tant du point de vue de l'investisseur potentiel à la recherche de placements financiers intéressants, que de celui des entreprises nationales à la recherche de capitaux à bon marché, sont donc importants.

3.4 Système Financier Décentralisé et Marché des Assurances

Le Système Financier Décentralisé (SFD) regroupe 32 Institutions Mutualistes d'Epargne et de Crédits (IMEC) dûment agréées totalisant plus de 124 points de services. Comptabilisées à 95 caisses de base en 1995, les IMEC regroupent à ce jour plus de 205 caisses de base réparties sur toute l'étendue du territoire national. Leur localisation

géographique et une liste sont indiquées dans les annexes 3 et 4. Ces institutions ont enregistré une forte croissance depuis 1996 et occupent également le premier rang dans la zone UEMOA et en Afrique francophone, en termes de volume d'activité avec plus de 30 milliards d'épargne collectées pour un volume de crédits d'environ 13 milliards à fin 2001. Certaines institutions sont exclusivement dévolues au financement des activités des femmes.

Le secteur des assurances connaît un essor remarquable en Côte d'Ivoire. En 2010, elle compte 29 Sociétés d'Assurances exerçant dans deux branches : 11 dans la branche VIE et 18 dans la branche NON VIE. Le marché des assurances a réalisé un chiffre d'affaires global de 192,8 milliards de FCFA contre 172,01 milliards de FCFA en 2009, représentant ainsi une augmentation de 12,1% et une part de l'ordre de 1,7% du PIB. La plus grande contribution provient de la branche VIE avec un chiffre d'affaire de 82 milliards de FCFA en progression de 15,5% par rapport au résultat de 2009. Ainsi, la branche VIE occupe 42% du marché en 2010 contre 41,3% en 2009. Concernant les produits financiers, la branche NON VIE a engrangé 4,437 milliards de FCFA des revenus de placement, contre 3,984 milliards de FCFA en 2009, soit une augmentation de 11,4%. Dans la branche VIE, ces revenus de placement s'élèvent à 9,985 milliards de FCF, en hausse de 12,9% par rapport à 8,846 milliards de FCFA réalisés en 2009. Au total, malgré un faible taux de rémunération, les revenus de placements sur le marché s'élèvent à 14,422 milliards de FCFA en 2010, en augmentation de 12,4% par rapport à leur niveau de 2009.

3.5 Sécurité sociale

Il n'existe pas en Côte d'Ivoire de véritable stratégie de protection sociale. Les principaux fournisseurs de programmes de filets de sécurité sont le Ministère de la famille, des femmes et des affaires sociales, le Ministère de la solidarité et des victimes de guerre, le Ministère de la santé (avec des « fonds indigents » dans les principaux hôpitaux), le Ministère de la Lutte contre le Sida et le Ministère de l'éducation (avec un programme de Cantines scolaires). Le gouvernement a adopté, pour tous les employeurs, l'obligation de fournir une assurance contre le risque professionnel à leurs personnels et leurs familles. Dans la pratique, cette disposition réglementaire, soutenue par le code du travail, n'est pas mise en œuvre. Il vient alors que plusieurs travailleurs n'ont aucune couverture. Le système public de pension connaît un déficit structurel. Du fait des importantes obligations de règlement des pensions

d'une part, et d'autre part avec les recettes limitées, le respect des délais de paiement des pensions reste un défi si des réformes structurelles ne sont pas envisagées. Les principales structures étatiques chargées de veiller sur la protection des travailleurs et anciens travailleurs en Côte d'Ivoire sont la CGRAE et la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS).

La CNPS, créée en décembre 1955, a pour objet la gestion du régime obligatoire de protection sociale des travailleurs salariés et assimilés. Dans ce cadre, elle recouvre des cotisations sociales et sert en contrepartie des prestations. En principe, le recouvrement des cotisations sociales est basé sur un système déclaratif. Dans un tel système, l'employeur détermine lui-même le montant des cotisations dont il est redevable vis-à-vis de la Sécurité Sociale. La contrepartie de ce principe est la possibilité pour les organismes de Sécurité Sociale d'effectuer un contrôle sur la régularité et l'exactitude des déclarations faites par le cotisant.

L'objectif que la Direction Générale de la CNPS a assigné à son personnel en 2009, c'est de faire rentrer 100 milliards de FCFA dans les caisses de la société. Et ce, bien que la Côte d'Ivoire vit depuis quelques années une crise militaro-politique qui a des répercussions sur la trésorerie des entreprises qui s'acquittent de leurs cotisations. Cette situation n'a pas ébranlé la volonté du personnel qui a mené plusieurs actions. Au nombre desquelles : le réajustement de la pension minimale et la revalorisation de l'ensemble des pensions de retraite. Ce qui est un fait majeur dans la mesure où la dernière revalorisation date de 1995, après la dévaluation du franc CFA. L'efficacité de la CNPS est principalement fragilisée par la fraude qui demeure une gangrène.

On peut noter, au total, que le régime ivoirien de protection sociale comporte trois branches : prestations familiales, accidents du travail-maladies professionnelles et pension (vieillesse, invalidité et survivants). Il ne prévoit pas de protection en cas de maladie, mais contient des dispositions dans le cadre des prestations familiales en cas de maternité. Le régime général ivoirien de sécurité sociale est géré par la CNPS qui est placée sous la double tutelle du Ministère en charge des Affaires Sociales et de la Solidarité et du Ministère de l'Economie et des Finances. L'employeur est tenu de s'affilier à la CNPS et doit faire procéder à l'immatriculation de ses salariés. Par ailleurs, un travailleur indépendant ou une personne exerçant une activité professionnelle non assurée obligatoire au titre de l'assurance accidents

du travail-maladies professionnelles, peut s'assurer volontairement contre ce risque. Il bénéficiera alors de toutes les prestations d'accidents du travail offertes par la CNPS à l'exception des indemnités journalières. Les cotisations sont calculées sur un salaire brut plafonné, lequel est égal, en matière de prestations familiales et d'accidents du travail, à 70 000 FCFA par mois et en matière de pensions à 1 647 315 FCFA par mois (45 fois le SMIG). L'assiette des cotisations sociales comprend la rémunération totale du travailleur y compris les avantages en nature et indemnités diverses. Dans tous les cas, le montant du salaire à prendre en considération pour base de calcul des cotisations ne peut être inférieur au SMIG. Le salaire minimum interprofessionnel garanti est de 36 607 FCFA pour 40 heures de travail hebdomadaire.

Le Fonds de Développement de la Formation Professionnelle (FDFP) en [Côte d'Ivoire](#) fait partie d'un dispositif de [formation professionnelle](#) mis en œuvre en [1991](#), dans le cadre d'un Programme de Valorisation des Ressources Humaines (PVRH). Il oriente et met en œuvre la politique de formation de la formation professionnelle continue et l'apprentissage en Côte d'Ivoire. Dans cette perspective, le FDFP gère la [Taxe d'apprentissage](#) (0,5% de la masse salariale), la Taxe additionnelle à la formation professionnelle continue (1,5%) et divers autres fonds dédiés à la formation professionnelle.

Tableau 3 : Taux des cotisations sociales au 1^{er} janvier 2011 (CNPS)

BRANCHES	PART PATRONALE	PART SALARIALE	TOTAL	PLAFOND
PRESTATIONS FAMILIALES	5,75% (dont 0.75% pour la maternité)	-	5,75%	70 000 F/mois
ACCIDENTS DU TRAVAIL	De 2 à 5% (en fonction de l'activité principale de l'entreprise)	-	2 à 5%	70 000 F/mois
RETRAITES	4,80%	3,20%	8%	1 647 315 F/mois

Source : CNPS, Côte d'Ivoire

4. Efficacité de la gestion du mécanisme de mobilisation des ressources

Cette section s'intéressera à la manière dont les ressources internes mobilisées sont utilisées, à la perte des ressources imputable à la mauvaise gestion et aux défaillances dans l'exploitation des ressources naturelles.

4.1 Utilisation des ressources mobilisées

Depuis le début des années 2000, la Côte d'Ivoire s'est engagée dans une politique de lutte contre la pauvreté. Cette volonté s'est concrétisée par l'élaboration du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté. Avec la crise, les conditions sociales des populations se sont fortement dégradées et près d'un individu sur deux est pauvre. La stratégie de lutte contre la pauvreté est réaffirmée dans le Plan National de Développement. Dans ce contexte, les secteurs de l'éducation et de la santé bénéficient d'une grande attention. Une matrice de dépense pro-pauvre dans ces secteurs sociaux, qui reflète la stratégie du gouvernement pour cibler les pauvres, a été élaborée et inscrite aux budgets 2009 et 2010. La part du budget pour l'éducation et la santé est estimée à 6,2%. La part du budget allouée aux dépenses pro-pauvres est passée de 33,9% en 2009 à 37,7% en 2010.

L'évolution des dépenses publiques (cf. Tableau 4) montre que celles-ci sont consacrées principalement aux dépenses courantes (17,9% du PIB en 2009, soit 85% des dépenses totales). Dans ces dépenses, le paiement des salaires absorbe une part de 38%. Les dépenses en capital occupent 15% des dépenses totales en 2009. Cette part devrait être maintenue en 2010 et ramenée à 14% en 2011.

Tableau 4 : Finances publiques (en pourcentage du PIB à prix courant)

	2002	2007	2008	2009	2010 (e)	2011(p)
Recettes totales (dons compris) ^a	18,2	19,4	20,6	19,5	19,3	18,9
Recettes fiscales	15,7	15,2	15,6	16,5	16,5	16,3
Dons	0,4	0,6	1,7	0,6	0,3	0,2
Autres recettes	2,1	3,7	3,2	2,4	2,4	2,4
Dépenses totales (et prêts nets) ^a	19,1	20,4	21,1	21,1	21,7	20,8
Dépenses courantes	15,7	17,4	17,9	17,9	18,3	17,7
<i>Hors intérêt</i>	<i>12,4</i>	<i>15,7</i>	<i>16,1</i>	<i>16,3</i>	<i>16,6</i>	<i>16,0</i>
Salaires	6,5	6,7	6,8	6,8	6,9	6,9
Biens et services	1,3	1,9	1,8	1,9	1,9	1,8
Paiement d'intérêts	3,3	1,8	1,8	1,5	1,7	1,7
Dépenses en capital	3,2	2,7	3,0	3,1	3,2	3,0
Solde primaire	2,4	0,8	1,2	0,0	-0,8	-0,2
Solde global	-0,9	-1,0	-0,6	-1,6	-2,5	-1,9

Source : MEF/DGE/DCPE Extrait du TOFE

L'exécution des dépenses du budget 2009 est marquée par la limitation du recours aux procédures d'avances de trésorerie à des lignes budgétaires spécifiques et sous certaines conditions. Cette volonté du gouvernement matérialisée par un Arrêté, a permis le respect du niveau fixé dans le programme (MEF, 2010). Ainsi, les dépenses ont été exécutées à hauteur de 2 534 milliards, soit un taux d'exécution de 100,2%. Le dépassement de 4,5 milliards est imputable aux dépenses de fonctionnement et d'investissement qui affichent respectivement une surconsommation de 40,9 milliards et 37,3 milliards atténué par le règlement partiel du service de la dette (91%).

Dans les grandes lignes, l'exécution du budget 2009 se présente comme suit :

- Le service de la dette publique : 748,1 milliards, contre 821,9 milliards inscrits dans le collectif budgétaire 2009, soit une baisse de 9% ;
- Les dépenses ordinaires : 1 390 milliards contre 1 349,1 milliards prévus, soit une hausse de 3% ;
- Les dépenses d'investissement : 395,8 milliards contre un objectif de 358,5 milliards, soit une surconsommation de 10,4%.

Estimées à 1 390 milliards, les dépenses ordinaires sont en hausse de 40,9 milliards par rapport à la prévision budgétaire. Cette hausse s'expliquerait par une exécution plus

importante que prévue des autres dépenses ordinaires (+36,9 milliards) et des dépenses de personnel (+4 milliards). Les autres dépenses ordinaires telles que les prestations sociales, les subventions et autres transferts estimées à 600,2 milliards sont en hausse par rapport aux prévisions budgétaires et par rapport à l'exécution 2008. Cette évolution s'expliquerait par un niveau plus important de 62,7 milliards de la subvention au secteur de l'électricité contre une prévision de 25 milliards. Les dépenses liées à la crise prises en compte dans les autres dépenses ordinaires s'élèveraient à 59,6 milliards, dont 26,4 milliards de primes de front et 17,2 milliards pour les élections. Les dépenses d'investissement s'exécuteraient à hauteur de 395,8 milliards, dont 311,4 milliards financés sur ressources internes et 84,4 milliards sur ressources extérieures, contre un niveau programmé à 358,5 milliards. Le dépassement de 37,3 milliards observé sur ce poste s'expliquerait principalement par la réévaluation des crédits alloués aux opérateurs de sortie de crise notamment au Centre de Commandement Intégré (CCI) pour 6,1 milliards et la prise en compte de l'avenant au contrat de la SAGEM (20 milliards). Les dépenses d'investissement financées sur ressources internes intègrent 40 milliards de dépenses au titre des grands travaux d'investissement, 68,1 milliards pour le programme de sortie de crise (dont 56 milliards à la SAGEM) et 24 milliards au titre des transferts aux collectivités territoriales.

Dans le cadre d'une stratégie sociale à moyen terme conforme au DSRP et cohérente avec le cadrage budgétaire, le gouvernement a élaboré en 2010 des Cadres de Dépenses à Moyen Terme (CDMT) dans les ministères sociaux (éducation et santé) en vue de leur prise en compte dans le budget 2011. En outre, un guide méthodologique CDMT est en cours d'élaboration afin de faciliter la confection des documents budgétaires des autres ministères.

Il est important de noter que la chaîne des dépenses publiques est entièrement informatisée, de l'engagement au paiement, à travers le Système Intégré de Gestion des Finances Publiques (SIGFIP) et le logiciel de suivi de l'exécution de la gestion budgétaire et comptable de l'Etat (ASTER). Le montant des dépenses hors budget a baissé en 2009 même si leur niveau reste supérieur à 10%. Le gouvernement a pris des mesures vigoureuses pour réduire les arriérés publics qui ont baissé de 1,9% du PIB en 2009 à 1,1% du PIB en 2010 (FMI, 2010).

4.2 Perte de ressources imputable à la mauvaise gestion

Le gouvernement a initié des efforts pour moraliser l'administration publique. La création d'un Secrétariat et d'un observatoire à la Bonne Gouvernance sont des actes qui concrétisent cette volonté de lutter contre la corruption et la mauvaise gestion et à promouvoir la transparence dans certains secteurs clés tels que l'énergie, le café et cacao et les secteurs financiers. Cependant, les comportements n'ont pas totalement changé et des scandales financiers continuent de ternir l'image de l'administration et des structures publiques. En effet, l'Inspection Générale des Finances (IGF) a conduit d'importants audits internes sur la gestion des fonds du cacao et du café, suivis d'audits externes dans les mêmes secteurs. Ces investigations ont révélé d'importants défauts de gestion et détournements de fonds. Du personnels clé des secteurs du café et du cacao et des agents de l'Etat ont été arrêtés en 2008, puis relâchés en janvier 2011 sans comparution. Le pays a postulé pour l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE) et le Secrétariat National a soumis ses deux premiers rapports annuels en 2009 et préparait ceux de 2008 et 2009 en 2010.

Concernant la gouvernance, les indicateurs de la Banque Mondiale classent la Côte d'Ivoire parmi les pays les plus corrompus en Afrique avec une administration peu efficace. Selon un rapport d'étude de la Banque Mondiale (2008) relatif au racket sur les routes en Côte d'Ivoire, les ressources annuelles collectées par les agents commis aux contrôles au titre du racket sur les axes routiers sont évaluées entre 70 et 100 milliards pour les transports de voyageurs et entre 22 et 28 milliards pour les véhicules de transport de marchandises (café, cacao, coton, produits vivriers, etc.) ; soit au total, un montant global compris entre 95 et 150 milliards de FCFA par an. Le rapport indique que si le racket n'existait pas sur les routes en Côte d'Ivoire, le montant estimé aurait été économisé au profit des transporteurs, voire de l'économie nationale à des fins productifs. Selon une évaluation faite par la Direction Générale des Impôts, le coût annuel de la fraude fiscale en Côte d'Ivoire s'élève à 500 milliards de FCFA, soit 31 % des recettes de l'Etat. Ce coût montre tout l'enjeu de la lutte contre la fraude fiscale dans un pays qui a besoin de ressources pour financer sa reconstruction et son développement économique et social.

Le mode de passation des marchés publics est souvent jugé peu transparent. La corruption dans la passation de ces marchés conduit à des surfacturations des offres de

prestations. Mais, les surfacturations sont aussi liées au délai de paiement des prestations par l'Etat, qui sont jugés longs par les fournisseurs. Pour tenir compte de l'inflation sur le marché, les opérateurs sont donc amenés à "ajuster" les prix unitaires afin de conserver la valeur nominale de leurs prestations. Dans tous les cas, ces arbitrages conduisent à alourdir la dette intérieure de l'Etat vis-à-vis du secteur privé. Non seulement cette surfacturation fait perdre à l'Etat des ressources, elle prive les fournisseurs de ressources financières pouvant leur permettre d'accroître leurs activités. L'impact final semble donc aller au-delà de l'Etat. La transparence dans l'attribution des marchés publics et la réduction des délais de paiement des prestations conduiront sans doute à des économies de ressources budgétaires et à accroître l'activité du secteur privé.

4.3 Défaillances dans l'exploitation des ressources naturelles

Selon la BAD (2010), si les vastes ressources naturelles extractibles constituent déjà une source essentielle de revenus pour bon nombre de pays africains, les recettes fiscales collectées par ces pays demeurent souvent inférieures à celles réalisées dans d'autres pays dans le monde. La faible capacité des administrations fiscales, le poids des exonérations, l'établissement des prix de transfert par les entreprises multinationales et l'opacité dans la gestion des ressources sont autant de facteurs caractérisant le secteur des ressources naturelles extractives. Ces facteurs constituent une entrave significative à une mobilisation plus efficiente des ressources publiques. La Côte d'Ivoire qui fait partie des trois producteurs de pétrole et de gaz dans la sous-région ouest africaine ne semble pas faire exception à ce constat. Entre 2006 et 2009, les recettes d'exportation issues du pétrole brut et des produits pétroliers ont excédé celles de la principale culture d'exportation - le cacao - pour laquelle le pays détient le record de premier producteur mondial.

La bonne tenue des cours internationaux du pétrole explique cette hausse du niveau des recettes d'exportation qui attirent l'intérêt particulier des autorités ivoiriennes. Par ailleurs, les recettes budgétaires (fiscales et non fiscales) issues du pétrole et gaz qui représentaient seulement 2,9% des recettes totales (hors dons) en 2004, sont passées à 7,36% en 2007 pour atteindre 14,23% en 2010. Cependant, cette relative amélioration des recettes budgétaires issues des ressources extractives en hydrocarbures contraste avec le manque de

performance dans la mobilisation des recettes fiscales traduit par un taux de pression fiscale généralement inférieur à la norme prévalent dans l'espace CEDEAO (au moins 20% du PIB).

La production extractive du pays repose essentiellement sur le pétrole, le gaz et l'or. Concernant le secteur des activités extractives, la baisse du taux de croissance (moins 15,9% en 2010) est imputable au repli de la production pétrolière et aurifère. La production pétrolière s'est affichée à 15 millions de barils en 2010 contre 18,542 millions de barils en 2009, soit une chute de 19,1%, en liaison avec les effets conjugués de la suspension temporaire de la production du champ Espoir situé sur le bloc CI-26 et la déplétion naturelle du champ Lion-Panthère situé sur le bloc CI-11. La production nationale du gaz naturel connaît un rebondissement, allant de 1,54 million de mètre cube en 2009 à environ 1,7 million de mètre cube en 2010, soit une hausse de 8,4%, après une contraction de 0,4% en 2009. Cette hausse dans la production du gaz est en rapport avec l'accroissement des capacités en gaz sur les puits du champ Espoir (CI-26) et à la forte demande nationale pour l'alimentation des centrales thermiques à des fins d'électricité.

Tableau 5 : Recettes budgétaires issues du pétrole et gaz en Côte d'Ivoire

	Taxes sur BIC pétrole/gaz		Revenu fiscal et non fiscal pétrole/gaz	
	% PIB	% Recettes totales	% PIB	% Recettes totales
2004	0,05	0,28	0,51	2,9
2005	0,32	1,9	0,88	5,15
2006	0,37	2,07	0,73	4,12
2007	0,71	3,68	1,42	7,36
2008	1,33	7,01	2,66	14,02
2009	1,02	5,37	2,34	12,38
2010	1,15	5,85	2,8	14,23
2011	1,13	5,77	2,75	14,00

Source : l'auteur à partir du TOFE (2011)

Ces résultats contrastés ne mettent cependant pas en évidence la politique de mobilisation des revenus publics issus du secteur des hydrocarbures. Leenhardt (2005) s'y attèle en montrant que depuis plusieurs années, la Côte d'Ivoire (comme de nombreux pays de

la zone franc) a un bas niveau apparent de pression fiscale pétrolière nonobstant les cours internationaux élevés du pétrole qui ont stimulé par la même occasion la production du brut en Côte d'Ivoire.

Malgré cette performance dans la production de gaz, les ménages et les petites et moyennes entreprises (PME) continuent de faire face à une pénurie depuis le second trimestre de 2010. Cette pénurie serait induite par : (i) les retards de livraison relatifs à la quantité importée de gaz ; (ii) les arrêts techniques des installations du centre de remplissage des bouteilles chez PETROCI ; (iii) la demande croissante du gaz qui est passée de 90 000 tonnes en 2006 à environ 120 000 tonnes en 2009 ; (iv) l'insuffisance des infrastructures de stockage et les difficultés relative au fonctionnement de la Société Ivoirienne de Raffinage (SIR).

Depuis 2009, la SIR connaît une dégradation de sa situation financière, en liaison avec la réduction de sa marge intérieure, suite au mécanisme de fixation automatique du prix des produits pétroliers décidé par le gouvernement, et les pertes d'exploitation liées à la contraction des marges internationales de raffinage. Les mesures prises par les autorités pour assurer la viabilité financière de cette société ont consisté à l'apurement en 2010 de la dette de l'Etat vis-à-vis de la SIR (35 milliards FCFA) et la renonciation partielle par l'Etat, des recettes au titre des taxes sur les produits pétroliers qui sont réaffectées à la SIR.

Le champ Espoir représente environ la moitié de la production du pétrole brut du pays, avec plus de 25 000 barils produits en moyenne par jour sur la période 2006-2009. Il est opéré par la société CNR avec 58,7% des droits. Ses partenaires sont TullowOil (21,3%) et PETROCI (20%). Quant au Champ Lion-Panthère, la production pour ces deux champs essentiellement gazière s'est établie à plus de 39 000 millions de pieds cube par jour en moyenne sur la période 2006-2009. L'opérateur du champ est la société Afren qui détient(48%), PETROCI (20,1%), International Finance Corporation (18,9%) et SK Energy (13%) sont ses partenaires. D'autres champs sont en exploitation. Il s'agit du champ Baobab situé sur le bloc CI-40 qui, avec une production de plus de 23 000 barils par jour en moyenne sur la période 2006-2009, occupe la place de second champ en termes de production pétrolière. L'opérateur de ce champ est la société CNR avec 57,6% des droits, les partenaires étant Svenska Petroleum Exploration (27,4%) et PETROCI (15%). Un autre champ à production essentiellement gazière est le champ Foxtrot (CI-27) dont la production est

évaluée à plus de 78 000 millions de pieds cube par jour sur la période 2006-2009. L'opérateur Foxtrot International détient 24% et les partenaires sont PETROCI (40%), Saur Energie (24%) et Energie de Côte d'Ivoire (ENERCIE) avec 12%.

Après avoir plus que doublée entre 2008 et 2009, la production aurifère connaîtrait une contraction significative de 28% en 2010 après une hausse remarquable de 144.7% en 2009. Les réticences imposées par le climat pré-électoral expliqueraient cette baisse. Les minerais solides de la Côte d'Ivoire sont encore peu exploités. Seul le minerai d'or est exploité de manière industrielle depuis plus de 20 ans par la Société des Mines d'Ity (SMI) à l'Ouest du pays. La société Randgold située près de Tongon dans le Nord du pays était supposée produire plus de 9 tonnes d'or par an à partir de 2011. Les réserves y sont estimées à 90 tonnes.

Il était prévu en 2011 une amélioration de la production aurifère due à la mise en exploitation de ces nouveaux gisements. Le niveau de production d'or attendu était de 5 334 kilogrammes en 2011 contre 5 080 kilogramme en 2010. Cependant, la dégradation de la situation sécuritaire pourrait empêcher la réalisation de ces prévisions.

5. Défis pour une meilleure mobilisation des ressources internes

En dépit des différentes crises politiques traversées depuis plus d'une décennie, la Côte d'Ivoire a enregistré ces dernières années un niveau de recettes fiscales nettement supérieur au niveau généralement atteint d'avant la crise. Cette évolution a été rendue possible grâce aux politiques fiscales adoptées de 2001 à 2009 qui avaient pour but de soutenir l'économie et le secteur privé, renforcer les moyens de mobilisation des ressources publiques et sécuriser les recettes par l'élargissement de l'assiette fiscale, l'intensification des contrôles et les mesures de renforcement de lutte contre la fraude.

Toutefois, l'amélioration de la mobilisation des ressources internes reste indispensable en ce qu'elle permettrait non seulement d'accroître le volume des ressources disponibles pour le développement et la réduction de la pauvreté en Côte d'Ivoire, mais aussi de créer l'espace politique dont le pays a besoin pour s'approprier effectivement son processus de

développement. Pour atteindre cet objectif, un certain nombre d'enjeux doivent être pris en compte.

5.1 Elargissement de l'assiette fiscale

Depuis quelques années, l'élargissement de l'assiette fiscale constitue un enjeu majeur pour les administrations en charge de la fiscalité intérieure de bon nombre de pays. Il rime avec recensement des contribuables, leur fidélisation et la sincérité de leurs déclarations, la mobilisation des recettes fiscales, les incitations fiscales et l'équité fiscale. En Côte d'Ivoire, la politique d'élargissement de l'assiette fiscale initiée par les autorités fait face à plusieurs contraintes dont la taxation du secteur informel qui reste à cet égard un enjeu considérable.

En effet, comme dans la plupart des pays modernes, le système fiscal ivoirien est déclaratif. En application de ce principe, toute personne physique ou morale qui entreprend une activité ou qui possède des biens imposables est tenue d'en faire la déclaration et de solliciter son immatriculation au fichier des contribuables de la Direction Générale des Impôts. Cette obligation fiscale est la première source de l'établissement de l'assiette de l'impôt.

Cependant, bien que la déclaration spontanée soit le principal mode d'établissement de l'assiette fiscale, les petits contribuables qui n'opèrent que dans l'informel ne souscrivent pas toujours spontanément à cette obligation en pratique. Le secteur informel n'a cessé de se développer en Côte d'Ivoire au cours de cette décennie, occupant une part de plus en plus importante des emplois. De 1 698300 personnes en 1995, il employait 4 107 595 personnes en 2002, représentant une augmentation de 147% en 7 ans (DSRP, 2009). Ainsi, pour une meilleure maîtrise du rendement de l'impôt et dans le but d'élargir l'assiette fiscale, l'administration fiscale doit s'assurer en permanence que les données qu'elle possède au fichier correspondent bien à la réalité du tissu fiscal. Elle est donc amenée dans ce sens à initier certaines actions particulières dont la plus importante est le recensement en vue de la fiscalisation du secteur informel.

La fiscalisation des entreprises informelles en Côte d'Ivoire est confrontée à trois contraintes majeures: le niveau de vie des acteurs informels, la possibilité technique

d'appliquer un impôt à des entreprises n'ayant aucune culture documentaire (facturation, comptabilité...) et le coût administratif d'une telle opération. Concernant cette dernière contrainte, qui est d'ailleurs la plus importante, il convient de souligner l'insuffisance des moyens mis à la disposition des services des impôts pour la bonne exécution des opérations de recensement et, dans certains cas, la mauvaise exécution des instructions sur le terrain, rendant inexploitable bon nombre de résultats. Il apparaît dès lors nécessaire de mener une étude compréhensive et nationale sur le secteur informel en Côte d'Ivoire qui servirait à l'élargissement de l'assiette fiscale à moyen et long terme.

Les efforts de normalisation de système fiscal sur l'ensemble du territoire sont à encourager et à poursuivre dans le cadre de l'élargissement de l'assiette fiscale. En effet, les ressources n'ont pu être mobilisées dans la partie nord du pays du fait de la partition. Selon le rapport de Global Witness (2007), les Forces Nouvelles (FN) ont dégagé en moyenne environ 15,1 milliards de FCFA par an du commerce du cacao. La Centrale était le destinataire officiel de toutes les taxes à l'importation et à l'exportation perçues dans la zone FN. Créée en mars 2004, la Centrale constituait la structure de gestion économique et financière, cumulant les fonctions de gestion douanière et fiscale. Elle comptait environ 150 employés, dont des civils et des militaires, déployés aux frontières de la zone, dans des bureaux dans les villes importantes, ainsi qu'à des barrages. Dans chacune des 10 sous-zones FN, la Centrale comptait également un représentant ou « régisseur », qui collabore avec les agents du fisc. La Centrale se composait de 3 services : la Direction des ressources transfrontalières de la Côte d'Ivoire avec le Mali et le Burkina Faso, la Direction de l'agriculture et des forêts et la Direction des hydrocarbures, chargée du carburant, du gaz et des diamants, et de la gestion des flux transfrontaliers aux frontières de la Côte d'Ivoire avec la Guinée et le Ghana.

5.2 Efficacité des taxes incitatives et exonérations

La prolifération des mesures d'incitation et des exonérations fiscales ponctuelles et discrétionnaires constitue l'un des principaux enjeux d'amélioration de la mobilisation des ressources internes. Au cours de l'année 2010, le secteur privé ivoirien a bénéficié de la mise en œuvre de nouvelles mesures fiscales incitatives contenues dans le projet d'annexe fiscale. Ces mesures ont pour but de favoriser la reconstruction et soutenir l'investissement privé.

Il s'agit, pour ce qui concerne le soutien aux entreprises de :

- La suppression de la taxe pour le développement de l'habitat, en raison de ses conséquences sur le coût des matériaux de construction. Cette mesure a permis une augmentation de l'offre de logement en Côte d'Ivoire, eu égard à la très forte demande. Les opérateurs privés exerçant dans ce secteur ont accru et diversifié leurs activités.
- L'exemption de TVA des ventes et prestations de services faites par certaines entreprises exportatrices;
- L'exonération de l'exemption de la TVA sur les ventes de sacs de jute et de sisal aux sociétés intervenant dans la filière café-cacao;
- La réduction de la base de retenue de l'impôt sur les bénéfices non commerciaux au titre des sommes versées aux compagnies de réassurance n'ayant pas d'installation professionnelle en Côte d'Ivoire;
- L'aménagement du dispositif relatif à la réduction d'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux ou agricoles en cas d'investissements de ces bénéficiaires.

Il convient toutefois de noter que l'ampleur excessive des exonérations conduit à une véritable atrophie de la matière imposable. Le niveau actuel des exonérations et la cohorte des fraudes qui en découlent, vont incontestablement conduire à affaiblir les performances des administrations fiscales et douanières. Si le recours aux encouragements fiscaux est une méthode répandue de promotion de l'investissement, certains faits d'expérience donnent à penser que son efficacité pour attirer des investisseurs - au-delà de ceux dont le pays aurait bénéficié de toute façon sans de tels incitations - est souvent douteuse. Aussi est-on en droit de se demander si les investisseurs sont attirés principalement par les exonérations fiscales qui leur sont accordées? Qu'est ce qui peut motiver le choix d'une implantation? L'une des premières tentatives de recensement des diverses combinaisons d'avantages qui conduisent une entreprise à s'implanter à l'étranger et donc à choisir une nation particulière comme lieu d'implantation est l'œuvre de Dunning (1993). Elle est connue sous le nom de la Théorie éclectique ou Paradigme OLI (*Ownership, Localisation, Internatisation*), suggère la présence de trois avantages qui expliquent le choix d'IDE par une firme multinationale. Il s'agit de la propriété d'avantages spécifique, de localisation et d'internalisation.

Les investisseurs étrangers, cibles principales des régimes privilégiés, fondent leurs décisions d'investissement sur une vaste gamme de facteurs dont les principaux sont:

- La stabilité politique,
- La sécurité des personnes et des biens,
- La transparence des systèmes juridiques et réglementaires,
- La crédibilité du cadre judiciaire,
- La qualité des infrastructures,
- La présence d'une main d'œuvre qualifiée.

La rationalisation de ces exonérations fiscales s'impose. La Côte d'Ivoire a simplement besoin de systèmes d'imposition plus efficaces, efficaces et plus justes dans un environnement politique apaisé. En réalité, bien que connaissant un certain dynamisme, le taux de pression fiscale (recettes fiscales totales rapportées au PIB) en Côte d'Ivoire reste en dessous du critère de convergence de la CEDEAO qui est de 20%. Cette situation met en lumière l'insuffisance de ressources internes mobilisées et soulève la question des stratégies à mettre en œuvre pour une plus grande exploitation des gisements fiscaux existant et potentiels.

5.3 Intensification de la lutte contre la fraude et l'évasion fiscale

La question de savoir qui et comment l'on prélève l'impôt est particulièrement importante. Le renforcement de la mobilisation des ressources internes passe par le renforcement de l'efficacité de l'administration fiscale et douanière compte tenu du niveau de corruption dans les administrations des douanes et impôts. Selon la DGI, le coût annuel de la fraude fiscale en Côte d'Ivoire est estimé à 500 milliards de F CFA, soit 31 % des recettes de l'Etat. Or les fraudes fiscales font peser un discrédit sur les dispositifs en place, accroissent la charge de ceux qui se conforment à leurs obligations fiscales, et diminuent le volume des ressources disponibles pour les bénéficiaires. La conjoncture difficile fait ressentir encore plus durement l'aggravation des prélèvements obligatoires et l'injustice des situations que créent les fraudes fiscales. La fraude fiscale des uns est finalement payée ou supportée par les autres par une augmentation de la pression fiscale sur le secteur organisé.

Afin de minimiser, voire, bannir la fraude et l'évasion fiscale², il conviendrait de sensibiliser les agents de l'administration fiscale sur les conséquences négatives de la corruption et les contribuables sur le civisme fiscale.

Par ailleurs, il serait nécessaire de mener une réflexion économique de nature à préciser un schéma d'incitation à mettre en œuvre pour favoriser l'honnêteté des contribuables et recouvrer les sommes dues. Certes des mesures techniques telles la réforme de l'administration fiscale, la simplification de la législation peuvent être des outils qui limitent la corruption. Mais au-delà, il faut une réelle volonté politique qui se manifeste à travers notamment la prise des sanctions administratives et les poursuites judiciaires. Seules des actions énergiques prises à l'encontre de cas avérés de fraudes fiscales pourront envoyer un message fort de dissuasion.

5.4 Harmonisation des politiques de mobilisation des ressources internes

Comment assurer une harmonisation de la mobilisation des ressources internes dans l'espace CEDEAO ? Pour répondre à cette interrogation, il est bon de se remémorer les critères de convergence de la Communauté. Ils sont résumés dans le tableau ci-après.

²L'expression **évasion fiscale** est ambiguë. Son sens général est l'évitement de l'impôt en déplaçant tout ou partie d'un patrimoine ou d'une activité vers un autre pays (l'expression *paradis fiscal* étant alors fréquemment présente à proximité), sans que le citoyen concerné s'expatrie lui-même (ce serait alors une [expatriation fiscale](#)). Il faut la rapprocher de la notion de « [fraude fiscale](#) », bien que selon le pays d'origine et la méthode utilisée, l'évasion fiscale puisse être légale, non frauduleuse, contrairement à la fraude qui est nécessairement illégale ; l'évasion fiscale est alors synonyme d'[évitement licite de l'impôt](#) (y compris en restant dans son pays, par exemple par l'exploitation de [niche fiscale](#)), de l'optimisation fiscale ou, en droit américain, de *taxavoidance*.

Tableau 6 : Evolution des critères de convergence de la Côte d'Ivoire

ANNEE	2007	2008	2009	2010	2011
1- INDICATEURS DE CONVERGENCE					
Premier rang					
Solde budgétaire de base /PIB nominal (en %) (Norme >=0)	0,5	1,2	2,6	0,3	-0,3
Taux d'inflation annuel moyen (en %) (norme <=3%)	1,9	6,3	1,0	1,8	2,0
Ratio de l'encours de la dette publique intérieure et extérieure rapporté au PIB nominal (en%) (norme <= 70%)	81,2	71,9	63,3	64,8	63,6
Arriérés de paiement :	278,3	345,2	144,2	0,0	0,0
non accumulation d'arriérés de paiement intérieurs sur la gestion de la période courante (en milliards)	3,3	43,1	2,9	0,0	0,0
non accumulation d'arriérés de paiement extérieurs sur la gestion de la période courante (en milliards)	275,3	302,1	141,3	0,0	0,0
Second rang					
Ratio de la masse salariale sur les recettes fiscales (en %) norme <= 35%)	43,6	43,8	41,5	41,1	41,8
Ratio de la masse salariale corrigée des dons budgétaires et des ressources PPTTE sur les recettes fiscales (en %)	43,4	40,9	36,2	40,2	41,7
Ratio des investissements publics financés sur ressources internes rapportés aux recettes fiscales (en %) (norme >= 20%)	12,8	14,9	12,9	13,4	15,2
Ratio des investissements publics financés sur ressources internes corrigés des dons budgétaires et des ressources PPTTE sur les recettes fiscales (en %)	12,7	13,9	11,2	13,1	15,1
Solde extérieur courant hors dons sur PIB nominal (en %) (norme >=-5%)	-1,3	1,9	5,0	4,0	3,0
Taux de pression fiscale (en %) (norme>=17%)	15,6	15,6	16,5	17,4	17,5
2- Taux de croissance					
	1,6	2,3	3,8	3,0	4,0

Source : CEDEAO (2010)

L'état de la convergence en 2010 se présenterait comme suit :

Critères de premier rang

- Le ratio du solde budgétaire de base rapporté au PIB nominal se situerait à 0,3% contre 2,6% en 2009 du fait principalement de l'accroissement des dépenses ;
- Le taux d'inflation annuel moyen est ressorti à 1,8% contre 1,0% en 2009. L'inflation sous-jacente s'est établie à 0,5% contre 0,8% en 2009 ;
 - L'encours de la dette publique intérieure et extérieure rapporté au PIB nominal s'établirait à 64,8% en 2009 ;
- La non-accumulation d'arriérés de paiement intérieur sur la gestion de la période courante : ce critère serait respecté en 2010.

Critères de second rang

- Le ratio masse salariale sur les recettes fiscales se situerait à 41,0% contre 41,5% en 2009 ;

- Le ratio des investissements publics financés sur ressources internes rapportés aux recettes fiscales se situerait à 13,4% contre 12,9% en 2009. Le faible niveau observé de ce critère est lié à l'arbitrage défavorable aux investissements induits par l'insuffisance des ressources internes par rapport aux contraintes de dépenses. ;
- Le ratio du solde extérieur courant hors transferts publics par rapport au PIB nominal ressortirait à 4% contre 5% en 2009, en rapport avec l'importante progression des importations ;
- Le taux de pression fiscale passerait de 16,5% en 2009 à 17,4%. Cette évolution s'expliquerait, en partie, par l'impact des réformes fiscales et par les efforts de recouvrement des régies financières.

L'analyse de l'état de convergence de l'économie ivoirienne en 2010, montre que les 4 critères de premier rang seraient respectés. Pour les critères de second rang, ceux concernant le déficit extérieur courant hors transferts publics et la pression fiscale seraient les seuls respectés.

Parmi les leviers les plus importants de la compétitivité de la zone CEDEAO dans laquelle s'insère la Côte d'Ivoire, figure l'harmonisation des politiques en matière de mobilisation des ressources internes; plus précisément l'harmonisation des législations régissant les activités économiques ainsi que les systèmes nationaux de fiscalité des entreprises. Pour veiller à la réalisation des objectifs précités, le Conseil des Ministres de l'UEMOA a mis en exergue les idées fortes de l'unité de comptabilité et de trésorerie et du principe d'incompatibilité entre les fonctions de réglementation et celles de centralisation comptable.

Ainsi, la directive portant Règlement Général sur la Comptabilité Publique au sein de l'UEMOA, permet de fonder les exécutions budgétaires sur les principes de la distinction entre opportunité et régularité, de la non- affectation des recettes, de responsabilité, de réglementation, de comptabilité et de trésorerie, et de séparation des fonctions d'ordonnateurs et de comptable. Il y est clairement défini les acteurs qui interviennent dans la gestion des deniers, valeurs et autres biens des organismes publics ainsi que leur rôle. De même, sont

définis les responsabilités et les sanctions, les procédures d'exécution des dépenses et des recettes budgétaires ainsi que les contrôles budgétaires, CAPEC³ (2011).

Le cadre juridique et réglementaire fait ressortir la volonté des Etats membres de moderniser l'information sur les finances publiques en mettant l'accent sur la gouvernance (transparence et démocratie) et sur la gestion axée sur les résultats. Pour favoriser l'effectivité des résultats escomptés, ces textes sont complétés par ceux relatifs au cadre statistique.

Tout en respectant les particularités des politiques fiscales des pays de la zone, l'harmonisation permet tout simplement à ces pays de promouvoir une coopération juridique accrue en matière de règles régissant les échanges. C'est dans ce cadre que la CEDEAO est engagée dans le processus de mise en œuvre du Tarif Extérieur Commun (TEC) qui a pour but non seulement de favoriser les échanges entre les pays membres, mais aussi de protéger le marché régional tout en attirant des investissements étrangers, puisque les investisseurs seront capables de réaliser des économies d'échelle en opérant sur un marché de plus de 260 millions de consommateurs des 15 pays.

Toutefois, il convient de noter l'existence de nombreux obstacles à la mise en œuvre de cette politique d'harmonisation, partant de la catégorisation des produits à la détermination et au respect des normes fiscales communes servant de base au calcul de l'assiette de l'impôt sur les sociétés dans tous les Etats membres. L'harmonisation des politiques de mobilisation des ressources internes se heurte également à des difficultés politiques. C'est le cas avec des pays comme le Nigéria, première économie de la Communauté, qui avait fait le choix de protéger ses secteurs productifs stratégiques. Le risque que les mesures adoptées au niveau régional ne soient pas appliquées vient de l'éventualité qu'elles ne prennent pas suffisamment en compte les intérêts, les réalités socio-économiques et politiques des différents pays, ou encore parce qu'elles n'expriment pas l'idée d'un compromis sérieux entre les intérêts des uns et des autres.

Par ailleurs, un autre point important dans l'harmonisation des politiques de mobilisation de ressources internes au sein de l'union concerne l'harmonisation des régimes d'exonération. En effet, l'impact des exonérations sur les recettes est considérable; dans certains cas, elles peuvent aboutir à une réduction de 50% des recettes. Ceci semble indiquer

³Evaluation du cadre statistique des finances publiques dans l'espace CEDEAO. Rapport final 2011.

que les irrégularités sont nombreuses dans l'application du régime d'exonérations, de sorte que certaines importations qui en principe n'auraient pas droit à l'exonération finissent en fait par être exonérées. Il en résulte une forte perte de recettes, d'où la nécessité de maintenir les droits de douane à des niveaux plus élevés qu'il ne serait nécessaire, dans le but d'éviter la baisse des recettes. En fait, il semble bien que les recettes pourront augmenter si le nombre d'exonérations s'abaisse en même temps que les taux douaniers sont réduits. Étant donné l'importance des exonérations dans les États membres, il importe de mesurer l'impact fiscal de l'harmonisation, et par conséquent d'établir le rapprochement entre chaque régime d'exonération et les effets que celui-ci entraîne sur les recettes douanières. Ceci peut se faire en examinant les exonérations réellement accordées par rapport à celles qui devraient normalement être accordées par le régime d'exonération en vigueur.

6. Leçons pour un meilleur développement des politiques de MRI

Il ressort de cette analyse que la mobilisation des ressources internes est une condition sine qua non pour un développement sur le long terme. Elle dépend d'une volonté politique forte, de la mise en place de réformes d'envergure sur le plan fiscal et sur le plan économique. Elle est également liée à l'évolution des mentalités, à l'émergence d'une société civile convaincue de l'existence d'intérêts communs et à une meilleure promotion des ressources humaines par la formation de la population, à travers un niveau d'éducation plus élevé. De nombreuses voies sont à explorer et ne pourront rencontrer le succès que si certains « fléaux », tels que la corruption massive, la fraude et l'évasion fiscale sont éradiqués.

Bien qu'ayant contribué à la hausse des recettes fiscales ces dernières années, les politiques fiscales adoptées par la Côte d'Ivoire demeurent insuffisantes en termes de mobilisation des ressources internes à la lumière du taux de pression fiscale qui est inférieur à la norme communautaire. Ainsi, sur la base des principaux enjeux débattus plus hauts, des recommandations en vue d'un renforcement de la mobilisation des ressources internes à court, moyen et long termes sont présentées dans le tableau ci-dessous, tant pour la Côte d'Ivoire que pour la CEDEAO:

Tableau 7 : Propositions pour une meilleure mobilisation des ressources

	Court-terme	Moyen-terme	Long-terme
Côte d'Ivoire	<ul style="list-style-type: none"> - Simplifier les procédures administratives et la législation fiscale pour éliminer les pouvoirs discrétionnaires de l'administration et les opportunités de corruption. - Elargir l'assiette fiscale (éliminer les secteurs frauduleux, supprimer les exonérations, fiscaliser le secteur informel). - Combattre la corruption, la fraude et l'évasion fiscale. Sanctionner sévèrement les cas avérés de corruption. 	<ul style="list-style-type: none"> - Accorder des incitations et des exonérations uniquement en faveur des activités nouvelles en ciblant dans la mesure du possible les activités transversales (favorisant simultanément plusieurs secteurs) à fort potentiel d'adoption et de transfert de technologie. - Rechercher à créer un climat de confiance entre les contribuables et l'administration fiscale (code fiscal unique, code de procédures fiscales, charte du contribuable...) - Promouvoir la culture du civisme fiscal par la mise en œuvre de campagnes d'information, de sensibilisation et de formation sur le civisme fiscal à travers la population. 	<ul style="list-style-type: none"> - Consolider la stabilité sociopolitique, condition capitale pour la relance du développement économique. - Poursuivre la modernisation de l'administration fiscale par l'adaptation des modes de communication autour de la fiscalité, l'informatisation des procédures de paiements de l'impôt et des taxes en vue d'améliorer la qualité du service rendu aux contribuables. - Appuyer la réalisation d'études et analyses permettant de mieux appréhender la problématique de la mobilisation des ressources internes.
CEDEAO	<ul style="list-style-type: none"> - Organiser et accorder la priorité aux objectifs régionaux et confier des rôles, des responsabilités et des ressources aux institutions émergentes de réglementation sur le plan régional. - Mise en place du groupe de travail régional sur l'harmonisation des politiques des services financiers ou renforcement de l'institution similaire existante afin de lancer les consultations appropriées avec les experts et les parties prenantes des Etats membres dans l'ensemble du système financier régional y compris les institutions financières et non financières. 	<ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir la coopération et l'intégration régionale dans la perspective d'une convergence des politiques économiques et financières. - Harmonisation des mesures incitatives et des exonérations au sein de l'union afin de réduire les pertes de recettes. 	<ul style="list-style-type: none"> - Encourager les Etats membres à mettre en place un système intégré basé sur une Bourse des valeurs unique pour la CEDEAO. - Poursuivre les efforts de maintien de la paix, de la bonne gouvernance et de la démocratie.

Source: Auteur

Au-delà de ces recommandations, il importe de noter que les actions déjà initiées ou en projet par les autorités politiques doivent se poursuivre. Ainsi, elles continuent les efforts de renforcement de l'administration fiscale dans les zones Centre-Nord-Ouest (CNO). Pour accroître les recettes publiques, une taxe de contribution de sortie de crise est envisagée afin de financer les réhabilitations nécessaires pour la relance économique. En outre, l'exonération de droits et taxes sur le riz sera supprimée en relation avec la baisse du prix sur le marché international.

Le contrôle douanier doit s'intensifier sur les exportations de pétrole/gaz et sur les flux des produits pétroliers, notamment en fixant les modalités de mesurage, en utilisant les descriptifs techniques des installations de la raffinerie et des entrepôts sous douane, et en marquant les produits pétroliers à régime privilégié. En outre, il faudra une meilleure maîtrise de la fiscalité sur le secteur pétrolier (de l'extraction à la distribution) grâce à la nouvelle sous-direction des activités pétrolières de la DGI). Meilleure vérification du « costoil » des opérateurs du secteur déterminant entre autres la part de l'État dans la production de pétrole brut et de gaz.

Les efforts de lutte contre la fraude et l'évasion fiscale, le suivi régulier de la situation et la collecte des dividendes des entreprises publiques seront poursuivis. En ce qui concerne les douanes, il s'agira de renforcer le contrôle de la zone de quai et des sites d'embarquement.

L'orientation des crédits budgétaires en faveur des dépenses pro-pauvres et d'investissement est un objectif primordial. Elle s'appuiera sur la maîtrise des dépenses courantes à travers la baisse de la subvention au secteur de l'électricité à 50 milliards. L'Etat veillera à la renégociation du prix de cession du gaz et sollicitera la contribution des différents acteurs à la réduction secteur.

Le gouvernement s'engage également à limiter les dépenses courantes, à travers notamment la maîtrise de la masse salariale dans la limite de 7% du PIB, grâce au recensement des fonctionnaires et agents de l'Etat, au renforcement des contrôles ciblés du personnel et des indemnités dans les secteurs à grands effectifs et à régulation mensuelle des dépenses de salaire en transfert et l'encadrement des procédures exceptionnelles et la régulation budgétaire, en vue de la maîtrise des charges de fonctionnement des services.

7. Conclusion

La problématique de la mobilisation des ressources internes en Afrique occidentale en générale et en Côte d'Ivoire en particulier reste une préoccupation majeure pour les décideurs. La trop forte dépendance vis-à-vis des bailleurs de fonds et autres partenaires au développement réduit souvent la marge de manœuvre du gouvernement dans la mise en œuvre des politiques économiques au regard des conditionnalités liées à l'aide étrangère. C'est pourquoi il était important de s'interroger sur l'état des lieux, les instruments et l'efficacité de la mobilisation des ressources internes.

En Côte d'Ivoire, les différents gouvernements qui se sont succédés au cours des deux dernières décennies n'ont ménagé aucun effort pour mettre en place des mécanismes pouvant améliorer significativement la mobilisation des ressources. La crise sociopolitique, débutée en 2002, qui a occasionné la partition du pays, a fondamentalement bouleversé le système fiscal. Les statistiques indiquent paradoxalement que c'est au cours de cette période que les ressources mobilisées dans la partie sud ont accru. Ce qui voudrait dire que de réelles possibilités de mobilisation des ressources existent et qu'il conviendrait de les analyser. C'est à ces préoccupations que cette étude essaye de répondre.

Pour ce faire, l'étude s'est intéressée à l'analyse de la dynamique et de l'efficacité de la MRI dans le pays. Les enjeux et les leçons pour un meilleur développement des politiques de mobilisation des ressources internes ont été ensuite exposés.

Au total, il importe de noter qu'au-delà des actions déjà entreprises, il reste encore beaucoup d'efforts à accomplir. Aussi, faudra-t-il songer à élargir l'assiette fiscale par la lutte contre la fraude, à mettre en œuvre des mécanismes facilitant la fiscalisation du secteur informel et à combattre la corruption et l'évasion fiscale en sensibilisant les agents collecteurs et la population. L'étude soutient l'orientation à l'égard des dépenses en faveur des dépenses pro-pauvre et également qu'il est nécessaire de mettre en place un groupe de travail régional sur l'harmonisation des politiques des services financiers. Cette action s'inscrit dans le cadre de la promotion de la coopération et de l'intégration régionale dans une perspective de convergence des politiques économiques et financières. L'étude partage l'idée selon laquelle l'harmonisation des mesures incitatives et des exonérations au sein des états membres de la CEDEAO pourrait réduire les pertes de recettes.

Références bibliographiques

- Addison T. et Levin J. (2003). Tax policy reform in developing countries. *WIDER Discussion paper*. UNU/WIDER, Helsinki.
- BAD (2010). Mobilisation des ressources intérieures à travers l'Afrique : tendance, défis et possibilité d'action. *Note d'information*, n° : 2/2010.
- Bamba N.L. (2005). Structure et efficacité du secteur financier ivoirien. *Politique économique et développement*, CAPEC, n° 119, 24 p.
- BCEAO (2005). *Bilan des banques et établissements financiers*. Rapport d'activités, pp. 35 – 59.
- BCEAO (1997). *Annuaire statistique*. Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest, Dakar.
- Culpeper R. et Bhushan A. (2010). Pourquoi améliorer la mobilisation des ressources nationales en Afrique? *International centre for trade and sustainable development, Eclairage*.9(6).
- Dunning J.H. (1993). *Multinational enterprises and global economy*. Addison Wesley, 687 p.
- Gbaka K.G. (2004). Analyse critique des impôts et taxes du budget de l'Etat ivoirien. *Politique économique et développement*, CAPEC, n°108, 18 p.
- Global Witness (2007). *Chocolat chaud: comment le cacao a alimenté le conflit en Côte d'Ivoire*. Rapport annuel, 72 p.
- Heady C. (2001). Taxation policy in low income countries. *WINDER Discussion paper*, UNU/WIDER, Helsinki.
- Kaufmann D., Kraay A. et Mastruzzi M. (2006). Governance Matters V: Aggregate and Individual Governance Indicators for 1996-2005. *World Bank Policy Research Working Paper*, no. 4012 Washington, D.C.
- Keho Y. (2010). Estimating The Growth-Maximizing Tax Rate for Cote d'Ivoire, 1960-2007. *Journal of Economics and International Finance*, 2(9): 164–174.
- Kenny C.J. et Moss T.J. (1998). Stock market in Africa: emerging lions or white elephant? *World development*, 26(5): 829 – 843.
- Leenhardt (2004). Production, fiscalité, transparence et gestion des revenus pétroliers en ASS, la chance des Africains? *Rapport thématique jumbo*, Agence française de développement, Paris.
- MEF (2010). Ordonnance portant budget de l'Etat pour l'année 2010. *Rapport économique et financier*, Ministère de l'Economie et des Finances, Côte d'Ivoire.

N’zue F.F. (2006). Stock market development and economic growth: evidence from Côte d’Ivoire. *Africandevopmentreview*, 18(1): 123 – 143.

N’zue F.F. (2003). Marché boursier et croissance économique. *Lettre de politique économique, CAPEC*, n°24, 4 p.

N’zue F.F. (1997). De la possibilité de développer un marché de contrat à terme pour la cacao en Côte d’Ivoire. *Working paper*.

Tanzi V. (1992). *Structural factors and tax revenue in developing countries: a decade of evidence*. Cambridge universitypress, 267 – 289 pp.

UEMOA (2010). *Rapport semestriel d’exécution de la surveillance multilatérale*. La Commission del’UEMOA, Ouagadougou, 101 p.

Zee H.H. (1996). Empirics of cross country tax revenue comparisons. *World development*, 24(10): 1659 – 1671.

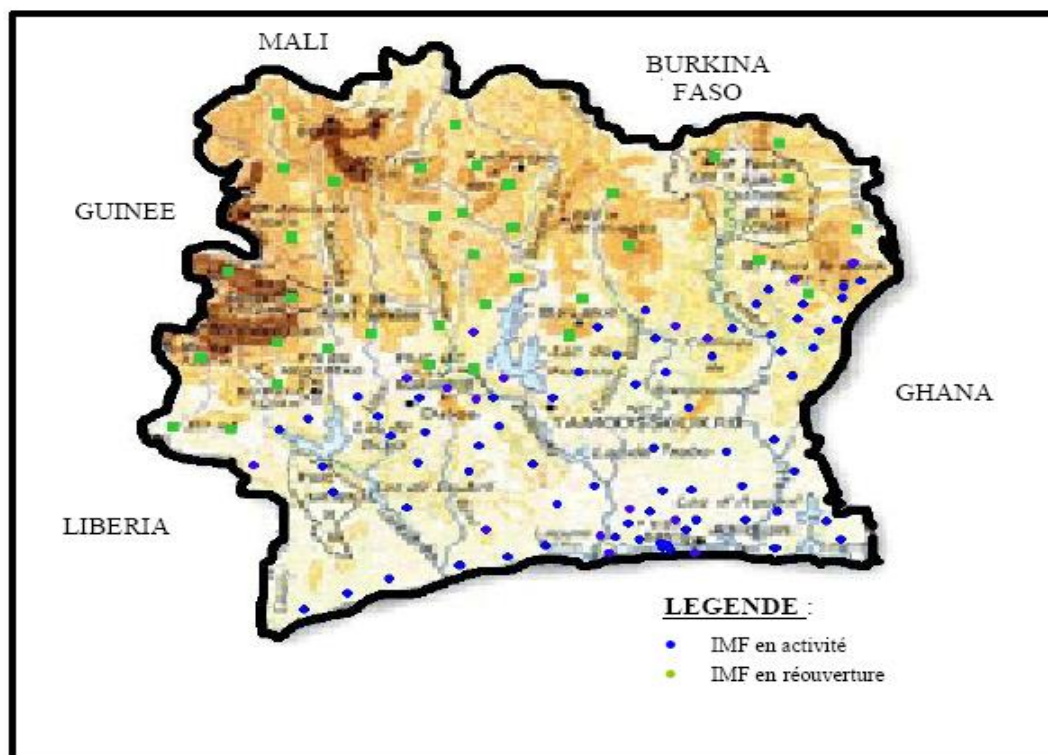
Notes

Note 1 : En 2001, l'Etat ivoirien qui n'espérait pas recevoir d'impôts concours financiers extérieurs, a préféré basé en prévisions budgétaires sur les seules ressources internes dont il était quasiment « sûr » ; d'où les termes de « budget s sécurisé ». Ce budget, qui s'élevait à 1289,116 milliards, a été financé à concurrence de 1070,715 milliards de recettes fiscales, soit 83.06% du montant.

Note 2 : Liste actualisée des banques en Côte d'Ivoire

BANQUES	RESSOURCES (août 2011)						EMPLOIS (août 2011)					
	TOTAL		Banques & EC		Clientèle		TOTAL		Banques & EC		Clientèle	
	MONTANT	%	MONTANT	%	MONTANT	%	MONTANT	%	MONTANT	%	MONTANT	%
SGBCI	627,31	18,7	11,50	5,4	615,81	19,5	574,00	20,0	190,51	18,0	383,49	21,1
BACI	369,08	11,0	17,72	8,4	351,36	11,2	243,79	8,5	105,00	9,9	138,79	7,6
BIAO-CI	334,68	10,0	26,22	12,4	308,46	9,8	310,18	10,8	91,73	8,7	218,45	12,0
BNI	331,12	9,8	0,08	0,0	331,04	10,5	245,35	8,5	142,90	13,5	102,45	5,6
ECOBANK-CI	330,19	9,8	14,37	6,8	315,82	10,0	304,61	10,6	78,45	7,4	226,16	12,4
BICICI	294,55	8,8	0,72	0,3	293,83	9,3	305,60	10,6	118,35	11,2	187,25	10,3
SIB	261,56	7,8	1,66	0,8	259,90	8,2	274,66	9,6	98,37	9,3	176,29	9,7
BOA-CI	176,37	5,2	39,90	18,9	136,48	4,3	160,11	5,6	56,50	5,4	103,61	5,7
CNCE	110,85	3,3	10,90	5,2	99,95	3,2	32,63	1,1	20,94	2,0	11,69	0,6
CITIBANK	95,54	2,8	3,33	1,6	92,21	2,9	86,59	3,0	47,13	4,5	39,46	2,2
STANDARD	87,96	2,6	13,73	6,5	74,23	2,4	81,65	2,8	40,33	3,8	41,32	2,3
BRIDGE BK GROUP	72,48	2,2	20,36	9,6	52,13	1,7	44,52	1,5	7,50	0,7	37,02	2,0
BHCI	53,73	1,6	0,02	0,0	53,71	1,7	40,42	1,4	16,35	1,5	24,07	1,3
VERSUS BANK	42,77	1,3	3,59	1,7	39,18	1,2	33,33	1,2	7,17	0,7	26,16	1,4
BFA	41,47	1,2	4,31	2,0	37,16	1,2	40,41	1,4	1,80	0,2	38,61	2,1
UBA	38,30	1,1	14,08	6,7	24,22	0,8	25,74	0,9	9,50	0,9	16,23	0,9
ACCESS BANK	37,59	1,1	10,58	5,0	27,01	0,9	23,54	0,8	12,06	1,1	11,48	0,6
BSIC	28,88	0,9	10,37	4,9	18,51	0,6	25,86	0,9	6,12	0,6	19,74	1,1
COFIPA-CI	14,52	0,4	0,07	0,0	14,45	0,5	16,55	0,6	4,63	0,4	11,92	0,7
BRS	13,72	0,4	8,13	3,8	5,58	0,2	5,08	0,2	0,20	0,0	4,87	0,3
TOTAL	3.362,67	100	211,64	100	3.151,0	100	2.874,61	100	1.055,5	100	1.819,1	100

Note 3 : Localisation géographique des IMEC en 2005



Source : AISFD-CI (Association Interprofessionnelle des Systèmes Financiers Décentralisés)

Note 4 : Liste des IMEC

Le secteur comprend des structures organisées en réseau et de nombreuses institutions isolées non constituées en réseaux. La configuration du secteur se présente comme suit :

Un très grand réseau mutualiste qui occupe plus de 80% du marché :

- l'Union Nationale des Coopératives d'Épargne et de Crédit (UNACOOPEC-CI) ;

Des structures de taille moyenne organisées en Réseau :

- le Réseau des Caisses Mutuelles d'Épargne et de Crédit (RCMEC) ;
- le Réseau des Caisses Mutuelles d'Épargne et de Crédit (RCMEC) ;
- le Fonds Local d'Épargne et de Crédit (FLEC) ;
- la Coopérative Financière de la Communauté Chrétienne (CFCC) ;
- la Mutuelle d'action Sociale (MUTAS) ;

- la Caisse Ivoirienne d'épargne et de Crédit Agricole (CICA) ;

Des structures mutualistes disposants de nombreuses agences mais non organisées en réseau :

- la Mutuelle de Crédit et d'Epargne des Femmes d'Aboisso (MUCREFAB) ;
- la Mutuelle de Crédit et d'Epargne des Femmes de Bouaflé (MUCREFBO) ;

Deux institutions conventionnées :

- ACCESS FINANCE ;
- le Fonds Ivoirien pour le Développement de la Retraite Active (FIDRA) ;

De nombreuses structures isolées de petite taille (plus de 70)

- la Caisse d'Epargne Financière pour le Développement de la Petite Entreprise (CADEFINANCE)
- la Mutuelle d'Epargne et de Crédit (MUDEC)
- la Coopérative d'Epargne et de Crédit d'Odienné (CECO)
- la Caisse d'Epargne, de Crédit et de Fonds de Garantie (CECREFOG-CI)
- le Groupe d'Epargne et de Soutien (GES-CI)
- le Compte d'Epargne et de Prêt Rural/ Compte d'Epargne et de Crédit Urbain (CEP-CECREU)
- la Fédération des Associations Féminines d'Epargne et de Crédit (FAFEC)
- SMEC HOSS INTERNATIONAL
- la Caisse de Sion (CD SION)
- la Mutuelle d'Epargne et d'Aide au Financement des Projets de Sassandra (MEAFPROS)
- etc.

Note 5 : Les indicateurs de la gouvernance

Il s'agit de *l'indice « voix et responsabilité »* : il indique dans quelle mesure les citoyens d'un pays sont en mesure de participer au choix de ses gouvernants ; il comprend aussi la liberté d'expression, la liberté d'association et la liberté des médias ; *l'indice de stabilité politique / non violence* : il se rapporte à la perception des différents acteurs sur le fait que le

gouvernement puisse être déstabilisé ou renversé par des moyens non constitutionnels ou violents y compris la violence interne ou le terrorisme ; *l'indice de l'efficacité du gouvernement* : il indique la qualité des services publics, la qualité des services de la société civile et son degré d'indépendance vis-à-vis des pressions politiques, la qualité de la formulation des politiques et leur mise en œuvre et la crédibilité du gouvernement quant à son engagement pour de telles politiques ; *l'indice de la qualité des réglementations* : il indique l'habileté du gouvernement à formuler et mettre en œuvre des politiques susceptibles de favoriser le développement du secteur privé ; *l'indice de l'autorité de la loi* : il indique dans quelle mesure les agents peuvent avoir confiance dans les règles de la société, en particulier à la qualité de l'exécution des contrats, la confiance dans la police, aux tribunaux, ainsi que la répression des crimes et des violences ; *l'indice de contrôle de la corruption* : il indique dans quelle mesure le pouvoir public est exercé au profit d'intérêts privés incluant tant la petite et la grande forme de corruption que la confiscation de l'Etat par les élites et des intérêts privés.